



DIAGNOSTIC TERRITORIAL PROSPECTIF DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

**Rapport présenté
à la Municipalité de Portneuf-sur-Mer**

par

Claude OUELLET
Candidat au Doctorat en développement régional
Chercheur à la Chaire de recherche du Canada en développement rural
(UQAR)

Et

**Bruno JEAN, Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement
rural (UQAR) et Directeur scientifique du Centre de recherche
sur le développement territorial**

Rimouski, 20 Février 2008



***« Pour avoir des résultats qu'on a jamais eus,
Il faut faire des choses qu'on n'a jamais faites. »***

Jean-Guy Breton, maire de Lac-Etchemin
Extrait d'un discours prononcé à Saint-Fabien
à l'occasion du Rurallye Rimouski-Neigette 2001

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES PHOTOGRAPHIES	6
INTRODUCTION	7

PARTIE 1

DESCRIPTION DU MILIEU	9
1.1 La MRC de La Haute-Côte-Nord.....	9
1.2 Localisation géographique, origine du nom et du peuplement de Portneuf-sur-Mer	11
1.2.1 Localisation géographique.....	11
1.2.2 Origine du nom de la localité	11
1.2.3 Les débuts du peuplement par les non-autochtones	11
1.3 Profil biogéographique	13
1.3.1 Unité de paysage régional	13
1.3.2 Le banc de sable	14
1.3.3 La rivière Portneuf.....	15
1.3.4 Climatologie	16
1.3.5 La flore	17
1.3.6 La faune.....	17
1.4 L'économie et l'emploi	17
1.4.1 La forêt	18
1.4.2 L'agriculture	19
1.4.3 Le récréotourisme.....	19
1.4.3.1 Activités de prélèvement de la faune.....	19
1.4.3.2 Activités d'observation de la faune	20
1.4.4 L'hydroélectricité	22
1.4.5 Les pêches	22
1.5 Profil socio-économique de Portneuf-sur-Mer	23

PARTIE 2

LES PRINCIPALES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT	25
2.1 Le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi.....	25
2.2 Le Plan de travail du pacte rural.....	26
2.3 Le Plan d'action de la municipalité de Portneuf-sur-Mer	26

PARTIE 3

LES PRINCIPALES CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT DE LA LOCALITÉ..... 28

3.1 La fiscalité municipale.....	28
3.2 Les avantages concurrentiels d'Essipit	29
3.2.1 Présentation de la communauté.....	29
3.2.2 Les disparités existantes entre la communauté autochtone et les villages voisins.....	30
3.3 Les restrictions à la mise en valeur du banc de sable.....	31
3.4 Les impacts liés aux changements climatiques (érosion)	32
3.5 La gouvernance municipale (les communications à l'échelle locale).....	33
3.6 L'absence d'une stratégie de développement touristique	35
3.7 Le plan d'action de la municipalité.....	36
3.8 Le comité local de développement	37
3.9 Le manque de synergie entre les acteurs de développement	38

PARTIE 4

LES GRANDS AXES ET ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 39

4.1 L'approche de développement et les actions de développement.....	39
4.2 Axe d'intervention 1 Assurer la diversification des sources de financement de la localité	40
4.3 Axe d'intervention 2 Stimuler le sentiment d'appartenance et favoriser l'amélioration du milieu de vie	44
4.4 Axe d'intervention 3 Privilégier l'établissement d'une stratégie globale de développement intégré	55
4.5 Axe d'intervention 4 Réaliser un exercice de vision territorial à l'échelle de la MRC.....	67

PARTIE 5

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS..... 69

CONCLUSION..... 74

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES..... 76

ANNEXE 1 Diagnostic territorial prospectif de Portneuf-sur-Mer. Élaboration d'une stratégie de développement local durable.....	78
---	----

ANNEXE 2 Présentation PowerPoint du 30 octobre 2007.....	83
---	----

ANNEXE 3 Article du journal Haute-Côte-Nord ouest (2 novembre 2007).....	87
---	----

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
1. MRC de La Haute-Côte-Nord.....	10
2. Zones d'exploitation contrôlées (ZEC) de la MRC de La Haute-Côte-Nord	20
3. Bref portrait de la communauté de Portneuf-sur-Mer.....	23
4. Principaux paramètres du secteur de l'emploi à Portneuf-sur-Mer.....	24
5. Les principaux effets néfastes des changements climatiques	53
6. Exemple d'un mode de zonage tenant compte de la fragilité des espaces côtiers	54
7. Les paramètres permettant de mesurer les capacités de développement	57
8. Définition et types d'école communautaire	63
9. Définition et conditions de succès des écoles éloignées en réseau (EER).....	64
10. Synthèse des axes et actions de développement	71

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Photo	Page
1. Chantier forestier le long de la rivière Portneuf.....	12
2. Écluse sur la rivière Portneuf vers 1920	13
3. Vue de l'embouchure de la rivière Portneuf et du banc de sable.....	14
4. Vue du banc de sable	15
5. La rivière Portneuf	16
6. Baleine bleue.....	21
7. Le tourisme à Essipit.....	30
8. Photographie aérienne du secteur de la marina.....	61

INTRODUCTION

Ce rapport s'inscrit dans le cadre du processus de diagnostic territorial prospectif de la municipalité de Portneuf-sur-Mer (MRC de La Haute-Côte-Nord). La Chaire de recherche du Canada en développement rural intervient dans ce dossier à la suite d'un mandat reçu de la part de Développement économique Canada et de la Corporation municipale. La description du mandat se retrouve en annexe du présent rapport. Mentionnons également que cette démarche a pour but d'identifier avec la population et ses représentants (tant du secteur public, privé, que communautaire) une stratégie de développement comprenant des orientations claires et précises.

Dans le but d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés au départ, nous avons opéré de la façon suivante : 1) Nous avons étudié divers documents statistiques provenant du gouvernement du Québec et d'organismes publics comme la MRC, le CLD et la municipalité, pour recueillir des informations sur le territoire de La Haute-Côte-Nord; 2) Nous avons complété notre description des particularités du milieu, à partir d'une recherche en bibliothèque et d'une analyse documentaire; 3) Nous avons parachevé cette partie du travail, à partir des informations recueillies auprès d'acteurs locaux (élus, bénévoles, promoteurs locaux, etc.) lors d'entrevues exploratoires réalisées à l'automne 2006 et à l'hiver 2007; 4) Par la suite, nous avons procédé au classement des informations colligées, en fonction des attentes du milieu, des atouts locaux, des faiblesses de l'approche locale de développement et des orientations souhaitées par les gens; 5) nous avons aussi réalisé quelques rencontres avec les membres du Comité local de développement de Portneuf-sur-mer et une réunion publique avec la population, tenue le 30 octobre 2007, à laquelle ont assisté près de quarante citoyennes et citoyens de cette municipalité; 6) Finalement, nous avons identifié les actions de développement qui semblent les plus appropriées pour assurer la pérennité de la localité de Portneuf-sur-Mer.

Un rapport préliminaire a été produit et a donné lieu à des échanges avec les autorités municipales et à la production d'un rapport final que constitue le présent document. Nous souhaitons qu'il devienne un outil d'aide à la décision publique aux mains des citoyens et des autorités politiques de la municipalité.

A l'intérieur de la première partie, nous présenterons la description du milieu. Nous passerons en revue la localisation, le profil biogéographique et le portrait socio-économique de Portneuf-sur-Mer.

Dans la seconde partie, nous exposerons les principales stratégies de développement territorial actuellement en vigueur, comme par exemple : le Plan d'action pour l'économie et l'emploi (PALÉE), le pacte rural et le plan d'action de la municipalité.

La troisième partie, identifie quant à elle, les principales contraintes au développement socio-économique de la municipalité.

La quatrième partie, constitue la partie la plus originale de ce rapport et présente l'essentiel des résultats de notre réflexion. En effet, elle décrit les grands axes et actions de développement qui favoriseraient selon nous, la relance de la municipalité.

La cinquième et dernière partie précise l'orientation que nous estimons être la plus appropriée en matière de renforcement des capacités individuelles et collectives.

PARTIE 1 DESCRIPTION DU MILIEU

1.1 La MRC de la Haute-Côte-Nord

La Municipalité régionale de comté (MRC) de la Haute-Côte-Nord a été formée le 12 janvier 1982 et a succédé à la Municipalité de comté de Saguenay. Son territoire comprend 12 509 kilomètres carrés, il longe le littoral du fleuve Saint-Laurent, entre la rivière Saguenay et la rivière Betsiamites, sur une distance de 160 kilomètres,

Carte 1
Localisation géographique de la MRC de La Haute-Côte-Nord



Source : Encyclopédie Wikipédia

La MRC est constituée de huit municipalités. La structure urbaine est quant à elle linéaire et tripolaire : Sacré-Cœur, Les Escoumins et la communauté autochtone d'Essipit et Forestville. À l'exception de la municipalité de Sacré-Cœur située sur la route 172, les autres localités s'échelonnent le long de la route 138.

Tableau 1
MRC de La Haute-Côte-Nord

Municipalité	Population	Superficie
Colombier	929	313,20
Forestville	3 081	241,73
Lac-au-Brochet (TNO)	3	10 441,63
Les Bergeronnes	710	291,89
Les Escoumins	2 142	267,33
Longue-Rive	1 440	295,35
Sacré-Coeur	2 072	341,74
Portneuf-sur-Mer	915	241,23
Tadoussac	917	74,59
Essipit	258	1,1
Total	12 467	12 509,79

Source : Répertoire des municipalités. Édition 2002. p. 138

Service Canada. Profil de territoire MRC de La Haute-Côte-Nord. (Essipit, février 2005)

D'après le schéma d'aménagement de la MRC, les vocations municipales présentent pour leur part, un caractère complémentaire : tertiaire et touristique à Tadoussac, industriel et secondaire à Sacré-Cœur et à Les Bergeronnes et tertiaire à Les Escoumins. De plus, il existe au niveau des habitudes de consommation, une bipolarisation du territoire. En effet, si les municipalités de Portneuf-sur-Mer, Forestville et Colombier font naturellement affaire avec les entreprises et institutions de la ville de Baie-Comeau, celles de Sacré-Cœur, Tadoussac, Les Bergeronnes, Les Escoumins et Longue-Rive font plutôt affaire avec les commerces et services situés à Chicoutimi.

1.2 Localisation géographique, origine du nom et du peuplement de Portneuf-sur-Mer

1.2.1 Localisation géographique

La municipalité de Portneuf-sur-Mer (anciennement Sainte-Anne-de-Portneuf) est située à approximativement 300 kilomètres à l'est de la ville de Québec et à 17 kilomètres à l'ouest de la ville de Forestville (latitude : 48 degrés et 37 minutes Nord, longitude : 69 degrés et 6 minutes Ouest). Au plan administratif, le village se situe dans la circonscription électorale de René-Lévesque, une constituante de la région administrative gouvernementale de la Côte-Nord.

1.2.2 Origine du nom de la localité

Le 16 janvier 2004, la localité de Sainte-Anne-de-Portneuf a officiellement changé de nom et a adopté l'appellation de Portneuf-sur-Mer. Selon Jean COURNOYER (2002), le nom de Sainte-Anne a été choisi à cause de la dévotion qu'entretenaient les Montagnais à l'endroit de la mère de Marie. Alors que l'utilisation du nom de Portneuf serait, quant à lui, emprunté à une petite localité située près de Bayonne, au sud-ouest de la France, car les premiers Européens ayant fréquenté ce territoire étaient des chasseurs de baleines et de phoques qui provenaient du Pays basque.

1.2.3 Les débuts du peuplement par les non-autochtones

D'après FRENETTE et al. (1996), l'occupation légale, par des non-autochtones, du territoire de Portneuf-sur-Mer, remonte pour ainsi dire, à la fin du monopole de la Compagnie de la baie d'Hudson en 1842. En effet, elle débute en 1844 avec l'ouverture d'une première scierie par Alexis Tremblay. Ce dernier étant attiré par les avantages du site (présence d'un imposant cours d'eau pour le flottage du bois, pour le fonctionnement de la scierie et pour l'expédition du bois). Cependant, à la suite d'un ralentissement de l'industrie forestière en 1853, 22 des 30 familles vivant alors sur le territoire de Portneuf-sur-Mer quittent la région.

L'exploitation forestière a été relancée en 1881 par des entrepreneurs britanniques, qui avaient fait l'acquisition de la seigneurie de Mille-Vaches. Les nouveaux promoteurs établissent une scierie en 1882 et une usine de pâte de bois deux années plus tard. Si l'usine oeuvrant dans le secteur de la pâte de bois cesse ses activités en 1888, la scierie poursuit pour sa part, ses opérations jusqu'en 1895.

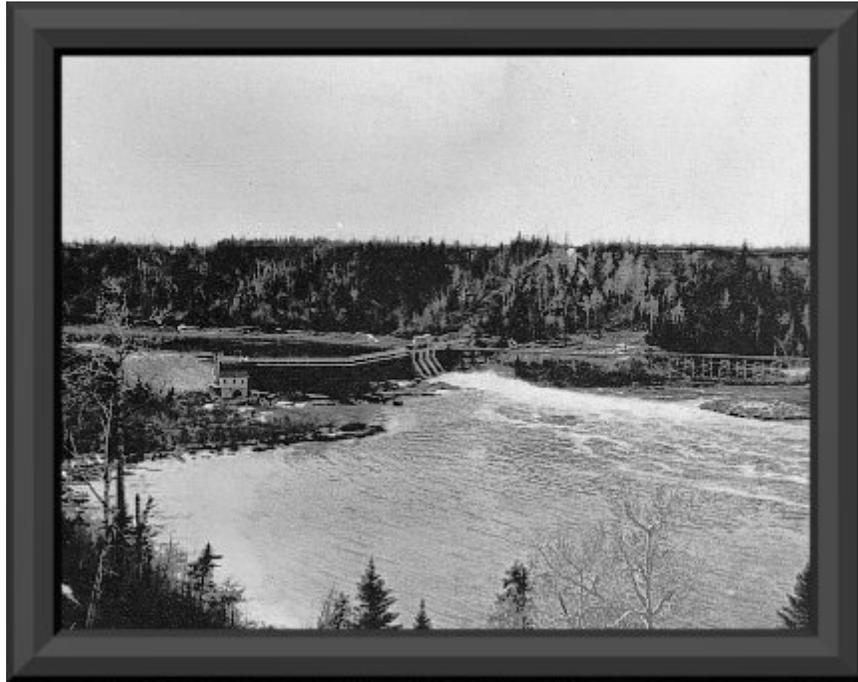
Photographie 1
Chantier forestier le long de la rivière Portneuf



Source : Exposition de photographies *Portneuf*
vue d'un autre œil (2000)

Photographie 2

Écluse sur la rivière Portneuf vers 1920



Source : Exposition de photographies *Portneuf vue d'un autre œil* (2000)

Au début du siècle dernier, Sainte-Anne-de-Portneuf se sépare de Saint-Paul-du-Nord en 1902 et devient alors une municipalité autonome. Par la suite, la progression démographique de la communauté est intimement liée à l'exploitation forestière, sa population totale passera de 241 personnes en 1901 à plus de 2 000 en 1941. La compagnie forestière Consolidated Bathurst procède au démantèlement de ses principales infrastructures en 1964 et elle mettra un terme final à ses opérations dans le secteur en 1972.

1.3 Profil biogéographique

1.3.1 Unité de paysage régional

Selon l'ouvrage *Paysages régionaux du Québec méridional* (1998), Portneuf-sur-Mer se situe au niveau de l'unité de paysage régional de Forestville, c'est-à-dire que la localité se retrouve sur la mince bande littorale située entre le fleuve Saint-Laurent et les premiers contreforts du Bouclier canadien.

L'altitude moyenne y est de 78 mètres, alors que la pente moyenne se situe à 5% environ. Encore d'après cet ouvrage, le territoire est forestier à 96%, urbain à 3% et agricole à 1%.

1.3.2 Le banc de sable

Le banc de sable constitue le principal élément biogéographique caractérisant la municipalité de Portneuf-sur-Mer. D'après NATURAM (2002), la barre de sable a été formée par l'action des courants et des vagues des milieux marin et fluvial, qui façonnent constamment son faciès. Il s'étend aujourd'hui sur une distance de plus de 4,5 kilomètres et est large d'environ 250 mètres. Selon les études consultées, il s'agit d'une formation unique à l'échelle du Saint-Laurent. Il constitue une aire de repos et d'alimentation importante pour des milliers d'oiseaux. De plus, l'environnement maritime du banc est également un lieu de rassemblement important pour plusieurs espèces de mammifères marins. La partie ouest du banc de sable abrite également un banc coquillier de 9,6 km carrés, occupé principalement par la Mye commune (*Mya arenaria*).

Photographie 3 Vue de l'embouchure de la rivière Portneuf et du banc de sable



Crédit photo : Gontran Tremblay

Selon le plan de protection et de mise en valeur du banc de Portneuf, il est constitué de la barre de sable comme telle, incluant les trois îlots boisés; du marais salé situé entre la barre de sable et le littoral; du marais salé situé sur la rive gauche de la rivière; de la pointe des Fortin; du milieu estuarien, jusqu'à la route 138 (limite amont); du milieu maritime entourant la barre de sable et la pointe des Fortin et de la zone littorale urbanisée à l'ouest de la rivière Portneuf. Selon les études scientifiques, ces composantes biophysiques sont intimement liées entre elles et font partie d'un seul et même écosystème.

Photographie 4
Vue du banc de sable



Crédit photo : Michael Dixon

1.3.3 La rivière Portneuf

La rivière Portneuf coule sur plus de 180 kilomètres et draine un bassin versant imposant (2 642 kilomètres carrés). Son débit moyen annuel à l'embouchure est de deux mètres cubes par seconde. Il s'agit de l'une des principales rivières de la MRC.

Photographie 5 La rivière Portneuf



Crédit photo : Joseph Soltesz

1.3.4 Climatologie

L'Édition 2002 du *Québec statistique* nous apprend l'existence d'une station météorologique à Tadoussac. La température annuelle moyenne de la région est de 2,5 degrés Celsius. La longueur de la saison de croissance végétale varie quant à elle de 150 à 160 jours. Pour la période s'étalant de 1961 à 1990, les précipitations annuelles moyennes se répartissaient de la manière suivante : pluie (91 jours de précipitation pour un total de 691,5 mm), neige (46 jours de précipitation totalisant 310,1 mm), pour un grand total de 998,5 mm. La température moyenne du mois de janvier est de - 12,5 degrés Celsius alors que celle du mois de juillet atteint les 16,9 degrés Celsius. Les extrêmes minimaux et maximaux sont de -37,2 degrés Celsius et 35,6 degrés Celsius. D'après la classification numérique des climats de J. K. Litynski, l'ensemble de la Côte-Nord se situe dans un climat subpolaire, climat que l'on identifiait auparavant sous le vocable de tempéré. Le climat bénéficie de l'influence du fleuve Saint-Laurent et est alors plus doux que celui des espaces situés dans l'arrière-pays au niveau du Bouclier canadien.

1.3.5 La flore

La région est comprise dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc. D'après *Le Québec statistique Édition 2002*, la sapinière à bouleau blanc s'étend d'ouest en est entre le 48^e et 50^e parallèle. La sapinière étant une forêt mixte qui suit la côte sur quelques dizaines de kilomètres de largeur, entre la rivière Saguenay et La Tabatière incluant l'île d'Anticosti. La forêt est surtout composée de sapin baumier (*Abies balsamea*), de bouleau à papier (*Betula papyrifera*), d'épinette blanche (*Picea glauca*) et parfois de pin blanc (*Pinus strobus*). On retrouve aussi au niveau de la MRC de La Haute Côte-Nord, des pins gris (*Pinus banksiana*) et des peupliers faux-trembles (*Populus tremuloides*).

1.3.6 La faune

D'après une étude de NATURAM (2002), une firme spécialisée oeuvrant dans le domaine des sciences naturelles, quatorze espèces de poissons fréquentent la partie aval de l'estuaire de la rivière Portneuf ainsi que le milieu limitrophe du banc de Portneuf. Nous retrouvons au pied du barrage hydroélectrique de PN-1, une section d'eau douce de faible dimension qui abrite un site de fraie de l'Éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*). Le Capelan (*Mallotus villosus*) fraie sur le banc de Portneuf vers la fin de mai.

Selon une étude scientifique des zones importantes pour la conservation des oiseaux au Canada (ZICO) au banc de Portneuf, on a dénombré, quelque 14 770 oiseaux appartenant à 16 espèces différentes lors d'un inventaire réalisé à l'automne 1990.

1.4 L'économie et l'emploi

L'activité économique du territoire est surtout axée sur l'exploitation des ressources naturelles, ce qui fait en sorte que beaucoup d'emplois sont saisonniers. Les principaux secteurs économiques sont la forêt, le tourisme, la pêche et l'agriculture.

D'après l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la MRC de la Haute-Côte-Nord est le territoire le plus défavorisé de la région administrative de la Côte-Nord. En effet, son revenu d'emploi moyen pour les travailleurs âgés de 25 à 64 ans, était en 2004, de 31 083\$ alors qu'il se situait pour la même année à 44 234\$ dans la MRC Manicouagan, à 43 060\$ dans la MRC Sept-Rivières, à 59 888\$ dans la MRC Caniapiscau et finalement à 35 389\$ dans la Minganie.

1.4.1 La forêt

Précisons dès le départ, qu'avec 1,4% de la population québécoise, la région de la Côte-Nord fournit 15% des produits forestiers du Québec. Ces produits sont principalement destinés au marché nord-américain. Un point particulièrement intéressant en matière de forêt, la quasi-totalité du territoire forestier de la Côte-Nord, soit 94,1%, se concentre sur des terres publiques. RESSOURCES NATURELLES, FAUNE ET PARC (2004), nous apprend que la transformation de la ressource forestière se limite à la production de papier journal (Baie-Comeau) et de bois d'œuvre (sciage) et que le bois des forêts nord-côtières est principalement destiné aux usines de la région (95% du volume attribué est destiné à des usines régionales). Treize entreprises forestières se partagent les contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (C.A.A.F.) Selon le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE), la forêt constitue la principale ressource de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Par conséquent, même si ce territoire était particulièrement touché par l'actuelle crise forestière, la situation s'est grandement détériorée depuis l'annonce faite par la compagnie Kruger, le 30 mars dernier, de procéder à la fin des opérations de l'usine de rabotage et de planage de Longue-Rive et à la fermeture des scieries de Forestville et de Ragueneau en juin 2007. Ce qui occasionnera la perte de plusieurs centaines d'emplois directs (624 emplois en forêt et dans les usines) et un grand nombre indirectement (camionneurs, équipementiers, etc.) dans une région déjà éprouvée au plan économique.

De plus, les diverses poursuites judiciaires entreprises par le Conseil de la nation innue de Pessamit, au plan de l'approvisionnement en matière première, incitent de plus en plus l'ensemble de l'industrie, à faire preuve d'une grande prudence au niveau des investissements. Ce qui a pour conséquence de fragiliser encore plus cette industrie qui, selon la Direction régionale de la Côte-Nord du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (2004), comprend une bonne proportion (22 %) d'usines de sciage dont le rendement est sous la moyenne provinciale.

1.4.2 L'agriculture

Le Schéma d'aménagement de la MRC nous apprend que le territoire agricole de la MRC de La Haute-Côte-Nord est subdivisé en plusieurs zones d'exploitation de superficies diverses. L'ensemble le plus vaste et le plus important (environ 85% de la superficie totale) se trouve entre Les Escoumins et la rivière Saguenay, plus précisément à Sacré-Cœur, au nord de Tadoussac et à Les Bergeronnes.

Au niveau de la MRC, deux tourbières sont exploitées, la première se situant à Longue-Rive et la seconde à Les Escoumins. Des bleuetières font également partie du territoire agricole, sans être automatiquement incluses dans les territoires zonés par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Les bleuetières du territoire sont les suivantes : Les Bergeronnes, Les Escoumins, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer.

1.4.3 Le récréotourisme

1.4.3.1 Activités de prélèvement de la faune

Les territoires forestiers de la Haute-Côte-Nord font également l'objet d'activités de prélèvement intensives et extensives au niveau de la faune. On y trouve sept zones d'exploitation contrôlée (ZEC) pour un territoire totalisant 20% de sa superficie totale. En ce qui concerne les pourvoirs de chasse et pêche, en 1986, on en dénombrait 28 (23 avec droits exclusifs et cinq sans droits exclusifs). Le territoire forestier compte aussi 600 chalets de villégiature.

Tableau 2
Zones d'exploitation contrôlée (ZEC) de la MRC de la Haute-Côte-Nord.

Noms	Localisation	Superficie Km2
Chauvin	Nord-ouest de Sacré-Cœur et au nord, sur le territoire non organisé (TNO)	159
Rivière Sainte-Marguerite	Majeure partie dans Sacré-Cœur suivant les deux branches de la rivière Sainte-Marguerite	6,6
Nordique	A partir du coin nord-ouest des Escoumins, en forme de croissant, sur le TNO	375
D'Iberville	Centre du territoire, dans Longue-Rive et au coin nord-est des Escoumins puis le TNO	438
De Forestville	Nord-est de la MRC, des limites nord des localités de Portneuf-sur-Mer, Forestville et Colombier, prolongement le long de la rivière Saint-Jacques jusqu'à la baie Laval	1 328
De la rivière Laval	Le long de la rivière Laval, dans Colombier et Forestville, jusqu'à la baie Laval	5
De Labrieville	Dans la municipalité du comté de Saguenay, cantons Janssoone, Le Baillif, Bayfield, Du Thet et dans les TNO	427

Source : Schéma d'aménagement de la MRC de la Haute-Côte-Nord

1.4.3.2 Activités d'observation de la faune

Au niveau de la MRC de La Haute-Côte-Nord, nous retrouvons plusieurs entreprises oeuvrant dans le domaine de l'observation de la faune, principalement à Tadoussac, à Les Bergeronnes et à Les Escoumins. Pour la localité de Portneuf-sur-Mer, c'est l'entreprise *Les croisières du Grand Héron* qui exploite et met en valeur ce volet touristique à partir des installations de la marina et du quai du village et ceci, à la suite d'une entente conclue avec la municipalité. En effet, elle offre depuis 1996, des excursions en mer axées sur l'observation à partir d'une embarcation, d'oiseaux, de mammifères marins et du phénomène de bioluminescence du plancton marin. À cette fin, elle dispose de deux bateaux pneumatiques à coque rigide de six et sept mètres dont les capacités légales sont de douze passagers.

Cette entreprise est étroitement associée aux activités du Centre Mériscope qui offre des stages écotouristiques scientifiques portant sur l'étude des cétacés du Saint-Laurent. Dany Zbinden, un étudiant de l'Université de Bâle en Suisse, en assure la direction. Rappelons que l'estuaire maritime du Saint-Laurent est l'un des seuls endroits au monde permettant l'observation du Rorqual bleu (*Balaenoptera musculus*) à quelques kilomètres de la côte.

Photographie 6 **Baleine bleue**



Source : Site Internet *Les croisières du Grand Héron*

La période d'observation la plus propice se situe entre la fin juillet et la fin octobre. Selon les années, entre 40 et 100 personnes participent aux stages du Centre Mériscope. Les stagiaires proviennent principalement de l'Europe et des États-Unis. Selon nous, cette activité populaire devrait être maintenue et développée davantage. D'après NATURAM (2002), le banc de Portneuf est actuellement utilisé pour l'observation des oiseaux et des mammifères marins, la baignade, la cueillette de mollusques et de petits fruits, la chasse à la sauvagine et la pêche au capelan. La richesse et la diversité biologique du milieu ainsi que le paysage unique représentent des attraits naturels qu'il faut protéger, tout en tenant compte de leur potentiel touristique élevé.

1.4.4 L'hydroélectricité

Selon l'ouvrage paru en 2002, *Une marée d'histoire*, la société Innergex a investi vers le milieu des années 90, plus de 50 millions de dollars dans la construction de trois petites centrales hydroélectriques au fil de l'eau (PN1, PN2 et PN3) sur la rivière Portneuf. La centrale PN1 est à 4 kilomètres en amont de l'embouchure de la rivière. La centrale PN2 se situe à la Chute Philius (6,5 kilomètres en amont de PN1) et la dernière des trois centrales, PN3 se retrouve à 19,5 kilomètres en amont de PN2.

L'énergie totale produite par les trois centrales d'Innergex (25,9 MW) permettrait d'alimenter au plan énergétique près de 5 000 familles. Innergex verse dans les coffres de la municipalité de Portneuf-sur-Mer, sur une base annuelle, une dizaine de milliers de dollars à titre de contribution financière.

1.4.5 Les pêches

D'après *Une marée d'histoire*, les premières activités de pêche dans la région de Portneuf-sur-Mer ont débuté avec une entreprise d'huile de marsouin (connu aujourd'hui sous le nom de béluga, *Delphinapterus leucas*), qui opérait sur le banc de sable à la fin du XIXe siècle (...) Rappelons qu'à cette époque, l'huile servait surtout au graissage et au huilage des machines agricoles ainsi qu'à d'autres utilisations comme l'imperméabilisation des bottes et des vêtements. L'entreprise *Les Crabiers du nord inc.* exploite aujourd'hui une usine de transformation des poissons et fruits de mer au cœur de la municipalité de Portneuf-sur-Mer.

Les principaux produits transformés à l'usine sont les buccins (*Buccinum undatum*), les crabes des neiges (*Chionoectes opilio*), les flétans atlantiques (*Hippoglossus hippoglossus*), les turbots (*Psetta maxima*) et les mactres de Stimpson (*Mactromeris polynyma*). Selon le profil d'entreprise figurant sur le site Internet CRIQ.com (Fabricants et distributeurs du Québec), l'entreprise emploie de cinquante à cent personnes en période de production.

1.5 Profil socioéconomique de Portneuf-sur-Mer (selon l'Institut de la Statistique du Québec)

Précisons que pour la plupart, les caractéristiques du monde rural sont étroitement reliées à une variable principale, soit le niveau de population. En effet, la taille démographique reflète à elle seule de nombreux aspects de la réalité des villages, tant au niveau de la vie communautaire, qu'à celui des relations interpersonnelles et de la vie politique. De plus, il est généralement admis, que le niveau de population influence directement la quantité et la diversité des services privés et publics offerts dans les milieux ruraux.

Tableau 3
Bref portrait de la communauté de Portneuf-sur-Mer

Paramètres	Éléments d'information
Niveau de population	* Selon l'Institut de la statistique du Québec : 885 personnes en 2005 (Voir le paramètre portant sur le déclin démographique)
Structure d'âge	* 21% de jeunes de 0 à 19 ans, 66% d'adultes de 20 à 64 ans et 13% de personnes de plus de 65 ans Note : comparable à celle de la MRC et du Québec
Profil des familles et des ménages	* 295 familles (14% de monoparentales, 56% de mariées et 31% en union libre) Note : comparable à celle de la MRC et du Québec
Unités d'habitation	* 75 % de propriétaires * 80% de maisons individuelles Note : La proportion québécoise est de 60% pour le statut de propriétaires et de 46% en ce qui concerne la proportion de maisons individuelles
Déclin démographique Municipalité de Portneuf-sur-Mer (1976 à 2005)	* 1976 = 1 310 personnes * 1980 = 1 290 personnes * 1985 = 1 230 personnes * 1990 = 1 115 personnes * 1995 = 1 063 personnes * 2000 = 983 personnes * 2005 = 885 personnes Évolution démographique des trente dernières années : - 32,4% Note : Les données proviennent des répertoires des municipalités du Québec pour les années 1976, 1980, 1985, 1990, 1995 et 2000 ainsi que de l'Institut de la statistique du Québec pour l'année 2005
Profil linguistique	* population francophone à 100% * 8% de la population se dit bilingue alors que la moyenne provinciale s'établit à 41%

Source : Institut de la Statistique du Québec

D'après les études réalisées en 2007 par l'Institut de la statistique du Québec, les perspectives démographiques projetées pour la période s'étalant entre 2001 et 2026 sont assez alarmantes. En effet, la population de la MRC de la Haute Côte-Nord passerait de 13 153 personnes en 2001 à 10570 personnes en 2026 (diminution du niveau de population de 19,6 %). Alors que le niveau de croissance démographique projeté pour l'ensemble du Québec se situe à 9,3%.

Tableau 4
Principaux paramètres du secteur de l'emploi à Portneuf-sur-Mer

Paramètres	Éléments d'information												
Scolarisation	<p>* 33% de la population n'a pas une 9^{ième} année Note : Cette proportion est de 25% pour la MRC et de 15% pour le Québec)</p> <p>* 42% de la population a complété d'une 9^{ième} à une 13^{ième} année Note : Pour le Québec la proportion est de 31%</p> <p>* 3,5% de la population dispose d'un diplôme universitaire Note : Cette proportion est de 8% pour la MRC et de 20% pour le Québec</p>												
Marché du travail	<p>* Sur 925 personnes, 785 ont plus de 15 ans</p> <p>390 actifs (320 en emplois et 65 chômeurs) et 400 inactifs</p> <p>Note : Taux d'activité 50 % par rapport à 56% au niveau de la MRC et de 64% pour le Québec; Taux d'emploi 41% par rapport à 42% pour la MRC et 59% pour le Québec; Taux de chômage 17% par rapport à 24% pour la MRC et 8% pour le Québec</p>												
Période de travail	<p>* Durant toute l'année: 46% - Durant une partie de l'année: 54 %</p> <p>Note : Cette proportion est inversement proportionnelle à celle du Québec (54% durant toute l'année et 45 % durant une partie de l'année)</p>												
Revenus des ménages	<p>* 39 300\$ par année</p> <p>Note : Comparable à celui de la MRC mais inférieur à celui du Québec (50 000\$)</p> <p>* 21,6% de la population vit dans des ménages à faible revenus</p> <p>Note : Cette proportion est de 18,6% pour la MRC et de 19,1% pour le Québec</p>												
Lieux de travail	<p>* 320 personnes de Portneuf-sur-Mer en emplois</p> <table border="0"> <tr> <td>15 (5%) sans lieu fixe de travail</td> <td>25 (8%) travaille à la maison</td> </tr> <tr> <td>85 (26%) à Portneuf-sur-Mer</td> <td>105 (32%) à Forestville</td> </tr> <tr> <td>50 (15%) à Longue-Rive</td> <td>10 (3%) à Bergeronnes</td> </tr> <tr> <td>10 (3%) à Escoumins</td> <td>10 (3%) à Essipit</td> </tr> <tr> <td>10 (3%) à Baie-Comeau</td> <td>10 (3%) à Baie-Comeau</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Moins de 5 à la Baie-James</td> </tr> </table> <p>* 50 personnes viennent de l'extérieur pour travailler à Portneuf-sur-Mer (principalement de Longue-Rive et de Forestville)</p>	15 (5%) sans lieu fixe de travail	25 (8%) travaille à la maison	85 (26%) à Portneuf-sur-Mer	105 (32%) à Forestville	50 (15%) à Longue-Rive	10 (3%) à Bergeronnes	10 (3%) à Escoumins	10 (3%) à Essipit	10 (3%) à Baie-Comeau	10 (3%) à Baie-Comeau	Moins de 5 à la Baie-James	
15 (5%) sans lieu fixe de travail	25 (8%) travaille à la maison												
85 (26%) à Portneuf-sur-Mer	105 (32%) à Forestville												
50 (15%) à Longue-Rive	10 (3%) à Bergeronnes												
10 (3%) à Escoumins	10 (3%) à Essipit												
10 (3%) à Baie-Comeau	10 (3%) à Baie-Comeau												
Moins de 5 à la Baie-James													

Source : Institut de la Statistique du Québec

Partie 2 LES PRINCIPALES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

2.1 Le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi

Le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) de la MRC de La Haute-Côte-Nord, nous apprend l'existence des cinq priorités de développement qui ont été identifiées à l'occasion d'une consultation publique tenue à Portneuf-sur-Mer en 1998. Il s'agit : 1) du tourisme; 2) du transport; 3) de la forêt; 4) de la pêche; 5) de l'éducation et de la formation.

Le PALÉE, mentionne également aux pages 27 et 28, que l'animation en milieu rural fera l'objet d'une attention toute particulière et ceci, dans le but de faire de La Haute-Côte-Nord, un milieu qui soit dynamique et innovateur, deux conditions essentielles pour que l'entrepreneuriat y soit florissant. Pour y arriver, divers moyens ont été retenus comme par exemple : Mettre en place une table de développement rural avec des grands axes à prioriser; Faire des diagnostics de municipalités afin de trouver des projets qui cadreraient avec les objectifs de développement du plan stratégique; Développer et de faire connaître les produits du terroir de La Haute-Côte-Nord; Organiser des rencontres d'information sur le territoire afin de faire connaître les orientations de la Politique sur la ruralité et les enjeux s'y rattachant; Poursuivre le développement du projet de revitalisation rurale que la SADC désire instaurer; Collaborer avec l'agente de développement de la SADC de La Haute-Côte-Nord dans le développement de projets communs.

Le PALÉE identifie aussi la lutte au phénomène de décrochage scolaire comme étant un problème important à résoudre. Le Collège de Chicoutimi offre déjà des formations collégiales en administration et en sciences humaines à Forestville. Étant donné que le PALÉE relève de la responsabilité du CLD de La Haute-Côte-Nord, il est important de vérifier, auprès de cette instance, si le document a fait l'objet d'une récente mise à jour. Si oui, est-ce que la nouvelle version tient compte la PNR ? De plus, nous nous posons d'autres questions: Qui est en charge du suivi et de l'atteinte des objectifs formulés en 1998 ? Comment se fait-il, qu'étant une municipalité en difficulté au plan socio-économique, que les dirigeants locaux n'aient pas été pas mis au courant de ce qui est advenu des objectifs du PALÉE ?

2.2 Le Plan de travail du pacte rural

Rédigé sous la forme d'une entente entre l'État et chacune des MRC comprenant un territoire rural, le pacte rural propose une approche flexible devant favoriser les initiatives locales. Par l'entente qu'elle signe, la MRC s'engage à initier une démarche de réflexion au sein de chaque communauté rurale de son territoire et à appuyer diverses opérations menant à la réalisation de projets et d'initiatives issus des communautés locales. Même s'il est d'ores et déjà certain qu'une approche de cette nature peut favoriser la responsabilisation des élus et des fonctionnaires municipaux en matière de développement, il n'en demeure pas moins que la planification, l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie supralocale cohérente de développement des collectivités rurales constitue un important défi pour la plupart des MRC du Québec.

Selon le Plan de travail de la MRC de La Haute-Côte-Nord, les élus ont pris la décision d'axer l'application de la Politique nationale de la ruralité (PNR) sur l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et le renforcement du sentiment d'appartenance au milieu. Les champs prioritaires qui feront l'objet d'une attention particulière sont au nombre de cinq: 1) la démographie; 2) le développement économique; 3) la formation; 4) l'amélioration de la qualité de vie; et 5) le maintien et la diversité des services. Trois petites localités de la MRC de La Haute-Côte-Nord (Portneuf-sur-Mer, Colombier et Longue-Rive) font l'objet d'une attention particulière dans le cadre du pacte rural, la population de ces villages bénéficie de la présence d'un agent de développement financé à même l'enveloppe budgétaire du pacte rural. Annie Morin occupe ce poste au niveau de la municipalité de Portneuf-sur-Mer. Finalement, un plan d'action a été développé dans le cadre des actions du Comité local mis sur pied dans la foulée du pacte rural découlant de la PNR.

2.3 Le Plan d'action de la municipalité de Portneuf-sur-Mer

Le plan d'action est né d'un processus de consultation publique portant pour l'essentiel sur les orientations et objectifs figurant dans le texte de la politique rurale québécoise. Au cours cette démarche, qui a précédé la mise en œuvre du pacte rural, les participants et participantes ont identifié un certain nombre d'objectifs, de moyens de mise en œuvre et de promoteurs.

Depuis son adoption, ce plan fait l'objet d'une mise à jour, de la part des membres du comité local de développement et de l'agente rurale à la fin de chaque année.

Orientation 1 Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales

1.1 Diversifier l'économie et accroître la participation de la population à la gestion et à la mise en valeur des ressources

Objectif 1 : Développer l'industrie touristique à Portneuf-sur-Mer; Objectif 2 : Développer le potentiel des richesses locales et en faire la promotion; Objectif 3 : Développer des activités ou des infrastructures afin de prolonger la saison touristique et de garder le touriste plus longtemps.

1.2 Soutenir la création d'emplois, l'attraction et la prospérité des collectivités rurales

Objectif 1 : Créer des emplois à partir des ressources du milieu; Objectif 2 : Encourager les entreprises locales à poursuivre leurs activités dans la région; Objectif 3 : Stimuler la mise sur pied de nouvelles entreprises.

1.3 Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction

Objectif 1 : Maintenir les différents services à la communauté; Objectif 2 : Améliorer l'accès aux équipements de loisirs; Objectif 3 : Améliorer les infrastructures culturelles et stimuler les activités et les rassemblements socioculturels; Objectif 4 : Améliorer le réseau de communication; Objectif 5 : Développer le transport en commun en milieu rural.

Orientation 3

Soutenir l'engagement des citoyennes et des citoyens au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural

3.1. Soutenir le développement de la communauté

Objectif 1 : Contrer l'exode des jeunes; Objectif 2 : Obtenir des redevances du gouvernement et des compagnies privées sur l'exploitation des ressources naturelles au niveau municipal et régional; Objectif 3 : Améliorer la qualité de vie des familles de la communauté

3.2 Améliorer la qualité visuelle et esthétique du paysage rural

Objectif 1 : Favoriser une harmonie au niveau esthétique pour le village de Portneuf-sur-Mer.

PARTIE 3 LES PRINCIPALES CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT DE LA LOCALITÉ

À la suite de plusieurs échanges formels et informels avec des citoyens et citoyennes de Portneuf-sur-Mer sur une période d'un peu plus d'une année, comment pouvons-nous expliquer l'impasse où semble se trouver actuellement les stratégies territoriales de développement de la MRC de La Haute-Côte-Nord en général et de Portneuf-sur-Mer en particulier ? Pourquoi, malgré de nombreuses initiatives, tant de la part du gouvernement fédéral que de celui du Québec, la situation socio-économique de plusieurs petites localités du territoire ne cesse de se dégrader au fil des années ? Qu'est-ce qui fait que les initiatives gouvernementales se soient révélées si peu fructueuses jusqu'ici ? Et surtout, pourquoi, une partie importante de la population semble aussi méfiante à l'endroit de plusieurs acteurs locaux ? C'est ce que nous tenterons de comprendre dans la présente partie du rapport.

3.1 La fiscalité municipale

D'après le mémoire produit en 2004 par les municipalités de Portneuf-sur-Mer, Longue-Rive et Colombier, mémoire intitulé : *Assurer l'avenir des petites municipalités du Québec*, les revenus de la municipalité n'ont jamais cessé de fondre depuis le début des années 90. Rappelons ici que la réforme du ministre Claude Ryan de 1992 a été marquée par la facturation des services policiers et de la voirie locale par l'État. Depuis cette époque, d'autres factures et réductions de transferts gouvernementaux ont projeté le niveau des taxes municipales de Portneuf-sur-Mer à des comptes de taxes comparables à ceux de certaines grandes villes. En effet, le compte de taxes pour une résidence unifamiliale évaluée à 50 000\$ s'élève à 1 281.50\$. En comparaison, le compte de taxe pour une résidence de la même valeur dans l'arrondissement de la Cité à Québec s'élève à 1 222.75\$. À l'heure actuelle, malgré le fait que Portneuf-sur-Mer a un taux de taxation qui s'apparente à ceux de certains grands centres, les citoyens du village n'ont pas accès à autant de services que ceux offerts par la Ville de Québec par exemple. Les services financés par la localité nord-côtière comprennent principalement: la cueillette et l'enfouissement des ordures, le déneigement, la protection incendie, la sécurité publique (police), la distribution d'eau potable, l'entretien du réseau d'égouts, la voirie municipale, le Centre local de développement, la municipalité régionale de comté, les loisirs municipaux, la bibliothèque, le parc municipal.

Au niveau de la péréquation c'est-à-dire le montant que la municipalité reçoit de la part du gouvernement provincial, il a chuté de 40% au cours des dix dernières années, passant de 185 420\$ en 1993 à 111 400\$. De plus, le nouveau pacte fiscal de l'État québécois n'y change rien et est loin de répondre aux attentes des petites localités rurales. Parallèlement à ces difficultés au plan financier, la communauté est confrontée à l'exode des jeunes et des moins jeunes, au vieillissement et à l'appauvrissement de sa population. Son taux de taxation est élevé et les nouvelles obligations imposées par les normes de l'État laissent entrevoir de nouveaux efforts financiers de la part des contribuables.

3.2 Les avantages concurrentiels d'Essipit

3.2.1 Présentation de la communauté

La communauté autochtone d'Essipit¹ se trouve à proximité de la municipalité de Les Escoumins. Elle regroupe environ 250 personnes dont près de la moitié (44%) ont moins de 35 ans. Au plan juridique, elle dispose d'un territoire totalisant 86,25 hectares. Elle fait partie de la nation Innue (15 000 personnes environ) qui est présente dans les régions du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. La communauté d'Essipit est très dynamique au plan économique, elle gère plusieurs entreprises liées au secteur touristique. Au fil des années, à partir de son budget et des autres aides gouvernementales mises à sa disposition, elle a mis en place un véritable réseau d'entreprises liées à ce secteur économique.

Nous retrouvons dans le réseau : cinq pourvoiries totalisant 265 kilomètres carrés (La pourvoirie des Lacs-à-Jimmy, Le Club Claire, Le domaine du Lac Loup, Le domaine du Lac des Cœurs et le Lac Gilles); deux terrains de campings (le Camping Tadoussac qui offre 198 emplacements) et le Camping Le Tipi qui dispose de 51 emplacements; cinq bateaux pneumatiques offrant des croisières aux baleines à partir de Les Bergeronnes (capacité de 12 personnes chacun); quatre sites offrant des chalets en location (Anse-à-Jos, Anse-à-Yves, Lacs-à-Jimmy et Shippek); un complexe d'hébergement constitué de huit bâtiments comprenant chacun quatre condos de niveau haut de gamme.

¹ Selon le site Internet de la communauté montagnaise d'Essipit, le nom Essipit signifie «la rivière aux coquillages».

Photographie 7 Le tourisme à Essipit



Source : Site Internet de la Communauté d'Essipit

Essipit a obtenu de la part de Tourisme Québec, le Lauréat régional argent des Grands prix du tourisme québécois 2004 et le Lauréat régional des Grands prix du tourisme québécois de 2004. La communauté exploite également le Centre communautaire montagnais qui comprend : un bar d'une capacité de 160 personnes; une salle de réception d'une capacité de 150 personnes; une salle de conditionnement physique; un sauna; un salon de quilles et un court de volley-ball et de badminton. Aujourd'hui, la communauté autochtone d'Essipit est en mesure de faire une forte concurrence aux commerces de la région.

3.2.2 Les disparités existantes entre la communauté autochtone et les villages voisins

D'après le mémoire *Assurer l'avenir des petites municipalités du Québec*, à cause de son plein emploi et de ses revenus moyens supérieurs à ceux des localités voisines, la communauté d'Essipit est un cas exceptionnel. Cette disparité au plan des revenus est chiffrée par le recensement de l'année 2001, qui précise que le revenu moyen d'une famille d'Essipit est supérieur de 10 000\$ à celui des autres familles vivant dans la même MRC.

De plus, en raison de la Loi sur les Indiens, les membres d'une communauté autochtone n'ont pas à payer d'impôts. Par conséquent, l'écart en faveur des familles de la communauté innue se trouve encore plus grand. Selon les auteurs du mémoire *Assurer l'avenir des petites municipalités du Québec*, c'est-à-dire les municipalités de Portneuf-sur-Mer, Longue-Rive et Colombier, le fait que le conseil de bande ait la possibilité d'investir dans des projets d'entreprises et la capacité financière de le faire à cause de l'accès facile à du financement provenant des deux paliers de gouvernements, crée un avantage économique majeur.

En effet, ce droit d'investir, d'être promoteur de projets de développement et propriétaire d'une entreprise à but lucratif n'est accessible qu'à la communauté autochtone. Les municipalités du Québec n'ont pas le même droit d'investir dans les compagnies. De plus, étant donné que dans le cadre de la politique rurale québécoise, la MRC de La Haute-Côte-Nord est une MRC à caractère rural, toutes les municipalités et la communauté amérindienne font partie du territoire d'application de la PNR. La communauté d'Essipit dispose depuis l'adoption de la PNR, d'une ressource financière supplémentaire pour son développement.

Considérant, la vitesse avec laquelle l'écart ne cesse de grandir entre la communauté autochtone et les municipalités rurales de la MRC de La Haute-Côte-Nord, il faut trouver des mesures correctrices dans les plus brefs délais. L'idée principale n'étant pas de remettre en question le soutien financier à la communauté d'Essipit, mais bien d'assurer une certaine équité avec les municipalités environnantes.

3.3 Les restrictions à la mise en valeur du banc de sable

La diversité biologique ainsi que l'unicité du paysage du banc de sable représentent des attraits naturels importants. Toutefois, la fragilité du milieu géographique limite la capacité d'accueil sur le site et le potentiel de développement touristique de cet attrait; il ne faudrait surtout pas nuire à l'équilibre écologique du site. De plus, l'éloignement du banc de sable par rapport aux grands centres urbains que sont Québec et Montréal représente un frein à la rentabilité économique de sa mise en valeur.

Finalement, le fait que le réseau d'égouts de la municipalité déverse actuellement ses eaux usées non traitées directement dans le marais salé situé près de l'embouchure de la rivière Portneuf et de l'accès au banc de sable, limite le potentiel de développement de ce secteur. Outre les aspects de contamination bactériologique, ces rejets dans le milieu affectent l'aspect visuel d'un site identifié comme étant un habitat naturel exceptionnel. L'annonce de l'obtention d'une subvention de 6,8 millions de dollars en août 2007 afin de construire une usine de traitement des eaux usées laisse croire que ce problème sera corrigé dans un proche avenir.

Précisons quand même, que le banc de Portneuf comprend trois Aires de concentration des oiseaux aquatiques (ACOA) reconnues depuis 1992 comme habitats fauniques en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune du Québec. Ce statut implique que, sans autorisation du ministre responsable, il est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à ces habitats. Dans le même sens, depuis 1989, en raison de son caractère exceptionnel, de son écologie, de son bon potentiel d'utilisation par la sauvagine ainsi que de la présence d'un milieu humide, la MRC de la Haute-Côte-Nord reconnaît officiellement dans son schéma d'aménagement une affectation de conservation au secteur du banc de sable. Finalement, selon le zonage municipal, le banc de sable est voué à des usages exclusifs de conservation.

3.4 Les impacts liés aux changements climatiques (érosion)

La définition que donnent BRODHAG et al. (2003) du changement climatique nous semble être la plus adéquate, il s'agit du : *«Réchauffement de l'atmosphère terrestre dû à l'augmentation de la concentration de gaz absorbant le rayonnement terrestre et retardant ainsi la perte d'énergie vers l'espace»*. D'après OURANOS (2004), l'analyse de l'ensemble des problèmes et des zones directement affectées par les effets de ces problèmes (comme l'érosion côtière par exemple) constitue un préalable essentiel à toute stratégie d'adaptation qui soit cohérente. À cet égard, une meilleure connaissance de la géomorphologie des zones côtières et des processus littoraux (les niveaux d'eau, l'amplitude des vagues, la force des tempêtes) est nécessaire afin d'établir les niveaux de risques au sein d'un diagnostic qui soit le plus précis possible.

Ainsi, il serait alors possible de recommander une ou plusieurs stratégies d'adaptation permettant de faire face à chacune des situations causant des problèmes aux membres de la collectivité. Il est préférable d'identifier le plus rapidement possible les solutions qui semblent être les plus appropriées que d'attendre une dégradation des infrastructures et des propriétés situées dans la zone littorale. Considérant, qu'une partie de la population de la municipalité de Portneuf-sur-Mer est grandement affectée par les impacts de l'érosion côtière, il est très important de se pencher sur le dossier.

3.5 La gouvernance municipale (les communications à l'échelle locale)

L'équipe de la NRE² dont fait partie Bruno Jean, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement rural, définit la gouvernance comme étant la somme des traditions, des processus et des institutions qui forme un mode de régulation spécifique du pouvoir et de la prise de décision concernant les finalités collectives d'une communauté. D'après Xavier GREFFE (2002), le thème de la gouvernance souligne que les pouvoirs publics doivent souvent coordonner leurs actions avec celles des entreprises privées, des organismes à buts non lucratifs et des associations de la société civile pour arriver aux résultats souhaités.

De plus, en ce qui concerne le cas particulier du monde rural, JEAN (2003) précise que la nouvelle gouvernance rurale désigne une manière d'exercer le pouvoir et de prendre des décisions qui est différente. Selon lui, elle met en scène trois grandes catégories d'acteurs à l'échelle de chaque collectivité, à savoir : 1) les acteurs du secteur municipal, 2) les acteurs du secteur économique ayant une présence locale et 3) les acteurs oeuvrant dans les organismes communautaires. La gouvernance concerne également la relation existant entre les dirigeants, soit les personnes élues au sein des structures démocratiques, la population en général et l'administration. L'influence des acteurs peut à la fois faciliter l'exécution du processus de développement ou encore nuire à la réalisation dudit processus.

² NRE : Projet de la Nouvelle économie rurale. L'étude examinera les capacités actuelles et potentielles du Canada rural au niveau économique et social et fera des recommandations et des contributions concrètes qui aideront à développer ces capacités dans l'avenir.

La bonne gouvernance

Pour Christian BRODAGH (2003), la bonne gouvernance est un mode de gouvernance qui alloue et gère les ressources de façon à résoudre les problèmes collectifs; elle se caractérise par la participation, la transparence, la responsabilité, l'efficacité et l'équité. La bonne gouvernance veille à ce que les priorités politiques, sociales et économiques soient non seulement fondées sur un large consensus au niveau de la communauté, mais elle doit aussi s'assurer que les voix des plus démunis et des plus vulnérables pourraient se faire entendre dans le cadre des prises de décisions relatives à l'allocation des ressources nécessaires au développement.

Un élément important mérite d'être mentionné à ce stade-ci, à savoir l'existence d'un grand nombre d'organismes communautaires de toutes sortes à l'échelle de la municipalité. En plus d'être d'un signe évident de dynamisme au sein de la population, il s'agit d'un atout majeur du milieu local.

Les relations publiques

Selon les propos recueillis à l'automne 2006 et à l'hiver 2007 auprès d'une dizaine de personnes impliquées dans la vie sociale et économique de la localité de Portneuf-sur-Mer, il ressort de nos observations que malgré certains efforts de la part de la municipalité au niveau des relations publiques (distribution occasionnelle d'un bulletin d'information ou encore, diffusion d'informations lors des réunions du conseil municipal), qu'une partie de la population semble avoir encore de la difficulté à se faire une vision d'ensemble des actions entreprises à l'échelle municipale afin de faire face aux divers dossiers de la communauté. Pensons à titre d'exemple : à l'atteinte des objectifs de la PNR et du pacte rural, aux mandats de l'agente de développement local, aux objectifs visés par la démarche entreprise avec la Chaire de recherche du Canada en développement rural ou encore aux attentes derrière la production du mémoire *Assurer l'avenir des petites municipalités du Québec*.

Cette situation est assez inquiétante par rapport à l'avenir de la petite communauté nord-côtière en cette période de bouleversement au plan économique et environnemental (crise du bois d'œuvre, érosion des zones côtières, élargissement des contraintes environnementales, etc.) La recherche de solutions durables aux problèmes qui affectent Portneuf-sur-Mer est d'une importance extrême et devrait donc intéresser toutes les composantes de la collectivité car il s'agit de l'avenir collectif des hommes et des femmes vivant dans le village. D'ailleurs, les élus profitent de l'occasion pour manifester leurs inquiétudes à l'égard du désintérêt d'une partie de la communauté par rapport à la politique municipale.

La distribution d'information auprès des membres de la collectivité par les autorités de la municipalité est du devoir des élus, alors que la lecture du document et la participation à des séances d'information relèvent par contre de la responsabilité des contribuables. En effet, le citoyen dans la collectivité n'a pas que des droits, il a non seulement des devoirs comme celui de respecter la réglementation municipale et celui de payer ses taxes afin de donner à la localité les moyens de fonctionner, mais aussi celui de se tenir informé en tout temps des dossiers qui le touche en tant que citoyen. Ne pas s'informer, c'est faire preuve d'une grande irresponsabilité qui ressemble énormément à une résignation face à la situation actuelle difficile.

Considérant ce qui précède et afin d'éviter que des perceptions erronées affectent de manière négative, non seulement la motivation des élus, la mobilisation de la population à l'égard de la PNR et des activités de développement issues du milieu, mais aussi le niveau d'implication de la population dans l'ensemble des projets en cours, il est important de se pencher sur cet aspect afin de trouver de nouvelles façons de faire.

3.6 L'absence d'une stratégie de développement touristique

Malgré l'identification du tourisme parmi les axes figurant dans le PALÉE et même si la municipalité de Portneuf-sur-Mer a identifié le tourisme comme étant le secteur de développement prioritaire dans son plan quinquennal 1999-2004, nous constatons encore aujourd'hui l'absence d'une stratégie concertée à ce niveau. Il est certain que les activités actuelles, une fois améliorées et jointes à de nouvelles infrastructures, permettraient sans doute un véritable essor de cette industrie.

Pensons ici à la mise en valeur du banc de sable, à la consolidation du terrain de camping, à l'accroissement des activités dans le secteur de la marina (Croisières du Grand Héron) ou encore au fort potentiel du Centre Mériscope. Sur un autre ordre d'idée, nous ne partageons pas l'idée de la firme GIDDESIGN (1992), la compagnie ayant réalisé un Plan d'intervention pour la mise en valeur des éléments touristiques de Portneuf-sur-Mer, comme quoi, il serait hasardeux de se lancer dans certains domaines comme celui de l'observation des baleines.

En effet, le succès des opérations de la firme des Croisières du Grand Héron et du Centre Mériscope nous laisse croire que d'importants segments du marché de l'observation des baleines peuvent encore faire l'objet d'une croissance importante. Toutefois, pour être en mesure de se démarquer dans le secteur touristique, il est certain que tant les infrastructures d'accueil, que les produits éco-touristiques offerts aux adeptes du plein air et de tourisme scientifique devront respecter les hauts standards et normes en vigueur. Et pour cela, il est important de se doter d'un plan d'aménagement des sites touristiques et d'une stratégie de développement qui soient en conformité avec ces divers standards.

3.7 Le plan d'action de la municipalité

L'élaboration d'un plan de développement municipal est une opération relativement difficile, ce constat est d'autant plus important pour les localités confrontées à de nombreuses difficultés au plan socio-économique. En effet, la connaissance de l'espace géographique est assez complexe, car elle touche non seulement les champs du social, de l'environnement et de l'économie, mais également celui des relations institutionnelles. Organiser la connaissance d'un territoire constitue donc la base indispensable sur laquelle doit reposer un plan de développement bien ancré sur le potentiel de mise en valeur d'un milieu. Dans un premier temps, il aurait été nécessaire de procéder à une revue de la littérature, c'est-à-dire de passer en revue l'ensemble des documents traitant du sujet, ce qui n'a malheureusement pas été fait.

Pour être en mesure de trouver de nouvelles pistes en matière de développement, il faut avoir identifié au préalable les atouts et les faiblesses structurels du territoire. Par conséquent, pour être pleinement efficace, la base des actions repose sur un bon diagnostic territorial. C'est donc dire qu'il doit brosser un portrait qui doit aller beaucoup plus loin que le recueil des commentaires et des suggestions colligées lors d'une consultation publique.

L'enjeu de l'organisation de la connaissance consiste pour sa part à réunir dans un même document les divers éléments d'informations permettant l'élaboration d'un véritable projet de développement territorial. Elle doit conduire à l'information et à la mobilisation du maximum d'acteurs du territoire, pour une appropriation collective des évolutions et des enjeux majeurs du territoire. Ainsi, il faut enrichir le contenu du plan d'action local, non seulement par l'ajout d'un diagnostic territorial, mais également par l'identification de nouvelles ressources humaines et financières.

3.8 Le comité local de développement

La mise en œuvre d'un quelconque plan de mise en valeur des atouts d'une communauté nécessite la prise en charge de ce plan par un organisme du milieu, qui en plus de reposer sur le plus large membership possible, se doit d'être soucieux du développement durable de la communauté. Il pourra ainsi agir de manière autonome et assumer pleinement son rôle de leader dans le milieu. Nous constatons après quatre années d'existence, qu'on en soit encore à la préparation de règlements généraux. C'est d'autant plus incompréhensible car ce sont lesdits règlements généraux qui doivent préciser le mode de fonctionnement de l'organisme, les rôles des membres du conseil d'administration, etc. Malgré ce qui précède, il est connu que les membres du comité ont à faire face à de nombreux défis et enjeux en matière de développement, enjeux qui nécessitent à l'occasion de l'expertise technique, tantôt des moyens financiers et parfois des recherches spécialisées. Malgré la meilleure volonté possible, les bénévoles œuvrant au sein du comité local de développement ne disposent que d'un petit nombre de personnes et de faibles moyens au plan financier.

Par conséquent, afin d'être en mesure d'assumer pleinement son rôle, le comité local de développement devrait bénéficier d'un soutien spécial de la part des instances locales, de la MRC, des organismes socio-économiques et des institutions collégiales et universitaires. Même si les bénévoles actuels ont la crédibilité nécessaire pour construire et maintenir divers partenariats essentiels à l'élaboration et à la réalisation des projets locaux, l'élargissement de l'équipe de bénévoles du comité local de développement demeure un objectif à atteindre. Ne serait-ce que pour mieux partager les tâches à réaliser entre un plus grand nombre de personnes. En effet, les bénévoles impliqués au niveau du comité local de développement ont déjà des obligations familiales et professionnelles, ils n'ont pas nécessairement les disponibilités et ils devraient donc pouvoir compter sur de l'aide externe au besoin.

3.9 Le manque de synergie entre les acteurs de développement

À la lumière des observations effectuées au cours de la dernière année, notamment au niveau du CLD, nous croyons en l'existence d'un manque de synergie entre les diverses stratégies de développement territorial (PALÉE, pacte rural, plan d'action de la municipalité, etc.) et il semble bien qu'une partie des acteurs locaux manque de sensibilisation face à cette importante problématique. Comment croire en une amélioration de la situation socio-économique de la MRC sans le développement d'une vision globale de développement territorial ?

Nous croyons qu'il est temps d'agir à ce niveau afin de trouver de nouvelles approches originales favorisant à la fois, l'écoute de la population et la concertation à l'échelle du territoire, et ceci, tout en permettant une véritable relance de cette MRC passablement affecté par l'actuelle crise forestière.

PARTIE 4 LES GRANDS AXES ET ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.1 L'approche de développement et les actions de développement

L'approche de développement

Selon nous, la stratégie de développement qui nous semble la plus appropriée pour la municipalité de Portneuf-sur-Mer (MRC de la Haute-Côte-Nord) ne peut que passer par une approche de revitalisation qui soit à la fois transversale et intégrée. En effet, il est de plus en plus admis, du moins dans le secteur du développement régional, que pour être pleinement efficient pour une communauté, tout projet de mise en valeur d'un territoire doit être élaboré à partir d'un inventaire des atouts du village, tout en tenant compte des contraintes naturelles de chaque partie du territoire et des tendances économiques internationales, ainsi que d'une réflexion prospectiviste approfondie. La stratégie ainsi élaborée se traduit la plupart du temps par l'identification d'un petit nombre d'axes clairement définis et prend la forme d'actions de développement soigneusement sélectionnées. Ainsi, la présente partie du rapport est composée de grands axes de développement et d'actions qui sont suggérés de préférence à d'autres, et qui seront orchestrés les uns par rapport aux autres.

Les actions de développement

Étant donné la complexité de la notion d'*action de développement* et dans le but de faciliter l'identification desdites actions pour les leaders de Portneuf-sur-Mer, nous nous sommes dotés d'une brève définition et de quelques éléments de caractérisation. En ce qui a trait à la définition du concept, nous retenons celle élaborée par l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) qui précise que les actions de développement sont: «*Les actions entreprises ou travaux menés en vue de produire des réalisations spécifiques. L'activité mobilise des ressources telles que les fonds, une assistance technique et d'autres types de moyens (programmes, avis ou conseils, etc.).* »

Par conséquent, nous pouvons dire qu'il existe plusieurs formes d'actions et que ces mêmes actions pourraient et même devraient être mobilisées de manière combinée, du moins si nous voulons accroître nos chances de succès. L'objectif ultime de ces mêmes actions de développement porte pour l'essentiel sur l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité, et pour y arriver, favorise l'augmentation du niveau de bien-être des populations, bien-être pris au sens large du terme.

Pour ce qui est des caractéristiques, elles s'articulent, selon nous, autour de trois principaux paramètres, à savoir : 1) l'action fait référence à une problématique particulière que les intervenants du milieu ont intérêt à solutionner; 2) l'action nécessite la présence d'un porteur (une personne responsable) de l'action en tant que tel; et 3) l'action dispose de certaines ressources, tant humaines, techniques que financières. Mentionnons également, qu'au-delà de ces quelques caractéristiques, c'est bien l'interaction entre la finalité recherchée (les objectifs visés), les ressources humaines et les moyens fournis que se construit l'action de développement. De plus, il ne faut surtout pas négliger le fait qu'il peut être assez difficile de décrire une action de développement de façon précise, si on ne prend pas en considération le contexte général de la problématique à solutionner et la stratégie de développement d'ensemble dans laquelle s'inscrit l'action en tant que telle.

4.2 Axe d'intervention 1

Assurer la diversification des sources de financement de la localité

Constat : Les difficultés liées à la fiscalité municipale

Selon les documents consultés, l'ensemble des revenus municipaux provenant des taxes permettent de moins en moins aux petites municipalités, d'assumer d'une part, l'ensemble de l'offre de services de bases à la population et d'autre part, de gérer de nouveaux mandats de toutes sortes. Dans un tel contexte, il ne fait aucun doute que la précarité de la situation économique de la municipalité ne pourra que s'amplifier au cours des prochaines années. Selon les tendances observées au cours des trois dernières décennies, notamment au plan de la sécurité des personnes et au niveau environnemental, laisse croire qu'il est peu probable que cette orientation puisse changer dans un avenir prévisible.

Il est donc urgent de se pencher dès aujourd'hui sur la recherche d'une ou de plusieurs solutions permettant de rétablir un minimum d'équité entre les petits villages s'apparentant à Portneuf-sur-Mer et les autres petites municipalités, beaucoup mieux nanties, situées dans les régions centrales et métropolitaines du Québec, notamment en attribuant de nouvelles sources de revenus aux municipalités.

Axe d'intervention 1

Assurer la diversification des sources de financement de la localité

Action de développement 1 : Diversifier les sources de financement

Action de développement 2 : Hausser le montant de subventions du gouvernement

Action de développement 3 : Revoir les règles entourant les investissements municipaux

Action de développement 4: Décentraliser de nouveaux pouvoirs et accorder de nouvelles ressources

Action de développement 1 : Diversifier les sources de financement

Les élus de la MRC de la Haute-Côte-Nord se sont déjà penchés sur le dossier et ils ont identifié comme piste de solution, un nouveau partage des revenus provenant de l'exploitation des richesses naturelles des territoires. Pour des raisons d'équité intercollectivité et de justice sociale, ce nouveau partage pourrait facilement être calqué sur l'entente de principe intervenue entre les États du Québec et du Canada et les communautés du Conseil tribal de Mamuitun, à savoir le versement sur une base annuelle d'une redevance provenant de l'exploitation des ressources naturelles (3%). Cette suggestion des élus de la Côte-Nord nous semble tout à fait correcte et respectueuse des droits ancestraux des communautés autochtones.

Action de développement 2 : Hausser le montant de subventions du gouvernement

Étant donné les particularités du réseau routier nord-côtier, à savoir l'éparpillement de la population le long de l'axe de la route 138 et l'absence de véritable noyau villageois dans la plupart des municipalités, pour des raisons d'équité entre les municipalités du Québec, il faut nécessairement revoir à la hausse les subventions gouvernementales pour la voirie locale et la sécurité incendie.

Action de développement 3 : Revoir les règles entourant les investissements municipaux

La forme actuelle de développement au sein de la MRC de La Haute-Côte-Nord occasionne de grands écarts entre les diverses communautés et il se développe un clivage important, notamment entre la communauté d'Essipit et les autres municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord. Cette situation est d'autant plus grave que la communauté d'Essipit ne semble pas confrontée comme les autres municipalités de la région, à une véritable situation de crise quasi-permanente au plan économique.

Pour cette raison, nous estimons qu'il serait profondément inéquitable de ne pas fournir aux représentants des communautés non autochtones situées dans la même région administrative, de nouveaux leviers de développement économique semblables à ceux du Conseil de bande d'Essipit (comme par exemple : la création d'un fonds d'investissement territorial, le droit pour les instances municipales de créer et de gérer des entreprises, etc.).

Action de développement 4: Décentraliser de nouveaux pouvoirs et accorder de nouvelles ressources

Même si depuis plusieurs décennies, la demande de décentralisation des pouvoirs publics semble particulièrement forte au niveau des régions administratives du Québec, ce n'est que depuis quelques années, que l'État québécois semble véritablement ouvert à l'idée. La politique rurale québécoise étant un bel exemple de ce que peut être une politique publique décentralisée avec succès.

Toutefois, la problématique de la décentralisation s'articule encore et toujours autour de quelques grandes questions fondamentales. En effet, les questions principales sont toujours les mêmes :

- 1) Auprès de quel palier administratif doit-on décentraliser de nouvelles responsabilités et ressources humaines et financières ?
- 2) Décentraliser quoi ?
- 3) Quels nouveaux pouvoirs désirons-nous recevoir ?
- 4) Quel est le niveau administratif (municipal, MRC, région administrative) qui devrait idéalement prendre en charge telle ou telle responsabilité ?

La mise sur pied d'une MRC disposant de plus de pouvoirs et de localités renforcées pourrait être la solution la plus appropriée. Les élus municipaux en étant imputables sont certainement les plus aptes à assurer cette coordination, non seulement, parce que les activités dont ils s'occupent sont les plus intersectorielles, mais également, parce qu'à titre de représentants territoriaux élus, ils sont plus susceptibles que d'autres responsables siégeant à des centaines de kilomètres de là, d'avoir à répondre de leurs actes devant les citoyens.

En effet, la formation de structures renforcées au plan politique, disposant d'un personnel qualifié et dotés de pouvoirs significatifs, aura pour effet direct de maintenir un certain niveau d'homogénéité des buts, des enjeux et des orientations à court et moyen terme du développement souhaité. Le fait de concentrer un certain nombre de pouvoirs supplémentaires au niveau des MRC ne signifie pas pour autant d'isoler des petites municipalités régionales de comté d'un ensemble plus large (comme par exemple la région administrative), bien au contraire, cela permet de dégager une vision d'avenir qui soit plus que locale et qui regarde suffisamment loin pour voir des éléments de complémentarité entre les municipalités de son territoire et de convergence des actions qui s'appuient sur ce que nous sommes et sur ce que nous pouvons nous apporter mutuellement. Malgré les difficultés apparentes pour certains élus du monde municipal d'avoir une vision à long terme de ce qui doit être fait, la MRC constitue quand même la solution la moins dangereuse face à l'avenir.

4.3 Axe d'intervention 2

Stimuler le sentiment d'appartenance et favoriser l'amélioration du milieu de vie

Constat : Les faiblesses à l'endroit du sentiment d'appartenance et au niveau de la qualité de vie

Le sentiment d'appartenance

D'entrée de jeu, il est nécessaire de s'entendre sur le sens des mots. C'est quoi au juste le sentiment d'appartenance ? Est-il possible de le définir de manière précise ? C'est un peu le défi que nous nous sommes fixés. Il est vrai qu'il existe un grand nombre d'appartenances différentes, prenons à titre d'exemples : la famille, le village de notre enfance, les collègues de travail, les clubs sportifs sans oublier pour autant les clubs sociaux. Pour ce qui est des unités territoriales, BÉRUBÉ (1993 : 7) précise que « *le sentiment d'appartenance à une région fait appel à des conditions affectives et à une logique naturelle où ce ne sont pas des règles, mais des sentiments rattachés aux particularités authentiques du cadre de vie qui la déterminent. Il se réfère à la réalité communautaire et à l'idée que se fait une même population de sa terre d'habitation. Cette concordance favorise la cohésion et même la consolidation du cadre territorial communautaire* ».

De plus, dans l'expression sentiment d'appartenance, il y a le mot sentiment qui se réfère pour sa part aux émotions, aux sensations et à l'état de bien-être individuel qui en résulte. C'est un ensemble de phénomènes affectifs indispensables à la construction de l'identité individuelle. On peut dire que le sentiment d'appartenance, c'est en quelque sorte la fierté que nous inspirent l'environnement naturel et le cadre de vie au sens large du mot. C'est la joie d'habiter un milieu naturel et un patrimoine bâti. Bref, c'est le plaisir d'habiter un milieu qui favorise l'épanouissement des valeurs humaines au-delà des intérêts purement matériels. Tout au plus on peut favoriser et cultiver le sentiment d'appartenance parmi ceux qui partagent le même territoire. En fait, ce qui entraîne l'importance du milieu dans lequel nous vivons, c'est le plaisir de l'habiter.

Une municipalité forme un tout, qui n'est pas le résultat d'une simple addition de rues, de maisons, de fonctions administratives, de commerces et d'éléments divers composant l'espace géographique de la localité, c'est pourquoi la recherche d'une vision plus globale et plus approfondie est nécessaire pour chaque habitant du territoire et ceci, dans le but d'appréhender ensemble les problèmes particuliers ou les aménagements qui s'imposent d'une façon trop sectorielle. Le sentiment d'appartenance à une communauté c'est le fait de se sentir bien ou chez soi dans la municipalité, le fait de se sentir utile à la collectivité et solidaire des autres membres de la dite communauté.

La qualité de vie

La qualité de vie est définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme étant *«la perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquels il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes. Il s'agit d'un large champ conceptuel, englobant de manière complexe la santé physique de la personne, son état psychologique, son niveau d'indépendance, ses relations sociales, ses croyances personnelles et sa relation avec les spécificités de son environnement»*. Avoir une bonne qualité de vie, c'est satisfaire ses propres besoins au plan de sa santé, de ses conditions matérielles, de ses relations humaines et de son environnement au sens large du terme.

Bref, c'est de s'assurer de vivre dans un environnement qui favorise le développement harmonieux de sa personnalité. Le développement local axé sur l'amélioration du milieu de vie nécessite non seulement, la protection et la mise en valeur du milieu naturel (qualité de l'environnement et organisation efficace pour l'exploitation des ressources naturelles), mais aussi, l'amélioration des milieux physiques (qualité des infrastructures publiques et communautaires). Ainsi, chacun s'épanouit tant dans sa vie personnelle, que professionnelle et sociale. De plus, il s'agit d'un premier pas vers le développement du fort sentiment d'appartenance à la communauté.

Axe d'intervention 2

Stimuler le sentiment d'appartenance et favoriser l'amélioration du milieu de vie

Action de développement 1 : Soutenir la mise en œuvre d'une politique familiale municipale

Action de développement 2 : Diversifier l'offre de la localité en matière de loisirs

**Action de développement 3 : Lancer une politique de reconnaissance
du travail des bénévoles**

Action de développement 4: Améliorer l'affichage municipal

Action de développement 5: Développer un réseau d'espaces verts

**Action de développement 6: Élaborer une stratégie d'adaptation permettant d'atténuer
les effets négatifs résultant des changements
climatiques (érosion)**

Action de développement 7 : Susciter la mise en place d'un festival ou d'une fête populaire

Action de développement 8 : Susciter la mise sur pied d'un centre communautaire

Action de développement 1 : Soutenir la mise en œuvre d'une politique familiale municipale

Le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine du Québec décrit la politique familiale comme étant le regroupement de plusieurs interventions publiques touchant les familles et comprenant un ensemble de mesures destinées intentionnellement à celles-ci. Elle désigne essentiellement les mesures d'aide financière aux familles avec enfants et certains services destinés spécifiquement aux familles tels que des services de garde publics ou subventionnés ou des services de santé pour les enfants ou les mères. Parmi les champs d'intervention prioritaires, notons à titre indicatif : la consolidation du milieu de vie afin que la sécurité soit omniprésente malgré la présence de la route 138; la mise en place d'un cadre de vie de qualité offrant aux familles l'accessibilité à des services de qualité dans la municipalité ; l'amélioration de la qualité de vie des familles par la préservation d'un environnement naturel de qualité et finalement, assurer la concertation des principaux acteurs du milieu afin que l'offre des services éducatifs et de santé soient maintenus.

Pour la plupart des spécialistes des questions rurales, les principales caractéristiques d'une communauté sont étroitement reliées à une variable maîtresse : le niveau de population. En effet, la taille démographique reflète à elle seule de nombreux aspects de la réalité socio-économique d'une communauté, tant au niveau de la vitalité de la vie communautaire, qu'à celui des relations interpersonnelles et de la vie politique. Le niveau de population influence aussi la quantité et la diversité des services privés et publics disponibles au sein de la communauté.

Confrontée à une forte diminution de sa population et consciente de l'urgence d'agir contre ce phénomène, la localité de Portneuf-sur-Mer a donc tout intérêt à soutenir la mise en œuvre d'une politique familiale. Car d'une part, la communauté démontrerait très clairement qu'elle met la qualité de vie des familles au centre de ses priorités et d'autre part, elle favoriserait la création d'un environnement municipal favorisant l'épanouissement des familles. Selon nous, il ne fait aucun doute que les préoccupations quotidiennes des familles doivent s'inscrire dans les actions et services de l'administration municipale et ainsi devenir une importante balise pour le développement de la municipalité.

Action de développement 2 : Diversifier l'offre de la localité en matière de loisirs

Au niveau des infrastructures de loisirs, la Municipalité de Portneuf-sur-Mer met déjà à la disposition de ses citoyens certaines installations et équipements comme par exemple : des jeux extérieurs pour les enfants, la salle de quilles, une patinoire extérieure, etc. Étant donné l'importance d'assurer la meilleure qualité de vie possible, il faudrait s'assurer que les services offerts seront en mesure de répondre à l'ensemble des clientèles, jeunes et moins jeunes.

Action de développement 3 : Lancer une politique de reconnaissance du travail des bénévoles

La Municipalité de Portneuf-sur-Mer devrait se doter d'une politique de reconnaissance du travail des bénévoles et ceci, afin de stimuler la motivation des bénévoles de la communauté. Afin de répondre à ce besoin, la localité pourrait se doter d'un petit comité d'étude des dossiers de candidatures qui verrait une fois l'an à la sélection des personnes qui se démarquent par leur

travail et leurs efforts soutenus dans des disciplines environnementales, sportives, culturelles et sociales.

La reconnaissance exprimée publiquement envers les réalisations du monde rural peut revêtir plusieurs formes, dont celle d'un événement de type gala, comme c'est le cas dans la MRC de La Mitis (Bas-Saint-Laurent) par exemple. Si le programme de reconnaissance est bien géré, il est certain qu'il motivera les gens en comblant leurs besoins individuels, tout en appuyant les objectifs de la PNR. Lorsque cette reconnaissance est exprimée avec franchise et sensibilité, les personnes méritantes auront l'impression d'être reconnues et félicitées pour le travail accompli. La plupart des gens sont très touchés par ce type de témoignage, qui constitue pour eux une grande source de motivation. Le capital humain peut alors être considéré comme la première ressource de la municipalité régionale de comté.

Action de développement 4 : Améliorer l'affichage municipal

Une intervention sur l'affichage constitue un apport indispensable à toute volonté de planification ou d'amélioration du cadre de vie. En effet, lorsqu'une municipalité souhaite améliorer son milieu de vie, notamment pour rehausser les aspects visuels et le pouvoir d'attraction du village, l'affichage sous toutes ses formes s'impose rapidement comme un élément clé. Cet affichage peut altérer un paysage remarquable (comme le banc de sable et l'immensité du fleuve Saint-Laurent), encombrer inutilement le noyau villageois et ternir l'image de marque dont désire se doter les instances municipales. D'ailleurs, les gens ont besoin de développer une plus grande fierté par rapport à leur localité. Nous pensons qu'il n'est pas possible de transformer l'apparence d'un village sans se préoccuper de l'affichage municipal. La mise en place d'espaces verts pour la population locale souffrirait en quelque sorte d'un affichage municipal inapproprié.

Afin de stimuler le sentiment d'appartenance à la communauté, il faut travailler sur l'embellissement du milieu. Il faudrait commencer par les lieux publics afin de contrer les effets néfastes liés au manque d'esthétisme de l'axe de la route 138. Des éléments d'affichage bien conçus peuvent rehausser le caractère d'une façade commerciale et participent à l'animation d'une rue. À cette fin, la municipalité, via l'enveloppe budgétaire du pacte rural, pourrait fournir

des pancartes attrayantes pour les petits vendeurs locaux (bleuets, palourdes, etc.), La confection et la distribution de belles affiches avec des caractères et des formes attrayantes, tout en étant peu coûteuses, pourraient apporter une solution partielle à cette problématique. Les affiches situées le long de l'axe de l'ancienne route 138 devraient répondre aux critères suivants : bonne intégration dans le paysage; cohérence pratique et esthétique; simplicité et neutralité des formes; facilité de maintenance et d'entretien; résistance au vandalisme et aux intempéries.

En ce qui a trait aux municipalités, le principal pouvoir en cette matière se trouve à l'article 113, paragraphe 14, deuxième alinéa de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Le pouvoir de réglementer l'affichage attribué aux municipalités permet principalement de définir le type d'affichage (enseignes commerciales, enseignes publicitaires, etc.) et de prévoir des dispositions appropriées pour chaque catégorie : emplacement et type d'enseigne, hauteur, superficie, entretien, nombre, etc. De plus, le législateur donne aux municipalités le pouvoir de ne pas reconnaître de droits acquis concernant une enseigne ou un panneau-réclame déjà érigé et qui dérogera à la réglementation en vigueur. Par conséquent, la réglementation peut obliger un propriétaire à rendre un affichage conforme aux dispositions d'un nouveau règlement de zonage modifiant les normes antérieures dans des délais raisonnables.

Action de développement 5 : Développer un réseau d'espaces verts

D'entrée de jeu, précisons que pour être qualifié d'espace vert, un site doit répondre à plusieurs critères informellement définis, mais qui semblent faire l'objet de consensus auprès des spécialistes de la question. Par exemple, il doit être assez grand, être ouvert au public et facilement accessible à pied et généralement en vélo mais non aux engins motorisés (voitures, VTT, motoneiges). Il est bien entretenu et ne doit pas présenter de dangers pour les usagers, particulier pour les enfants. Le mot sous-entend une localisation en milieu habité, non pas un site qui oblige le citoyen à faire de nombreux kilomètres en voiture pour y accéder.

L'installation d'un espace vert se fait dans un milieu qui en manque non seulement pour des raisons écologiques, mais surtout pour l'agrément, il n'est pas exclu que certains espaces verts puissent chercher à développer une vocation pédagogique, comme par exemple un site qui

permettrait l'interprétation écologique du banc de sable de Portneuf-sur-Mer. Même si au plan récréotouristique, il est généralement admis que l'omniprésence du banc de sable et du fleuve Saint-Laurent ajoutent un charme particulier à la localité, il n'en demeure pas moins que le développement d'un réseau d'espaces verts contribuerait à rehausser le pouvoir attractif du village au niveau des jeunes familles et des aînés. En effet, l'aménagement d'espaces publics opérationnels et répondant aux attentes et aux aspirations de la population augmenterait le niveau de fierté des citoyens de même que leur sentiment d'appartenance.

Si, pendant longtemps, on a considéré l'environnement naturel comme un sujet plutôt accessoire n'intéressant qu'une poignée d'écologistes, cette époque est aujourd'hui révolue. Tous les élus et les citoyens d'un village ont intérêt à promouvoir la protection et l'amélioration de l'environnement naturel, car elles sont synonymes d'une meilleure qualité de vie pour tous. D'ailleurs, de nos jours, il est évident que l'environnement est l'affaire de l'ensemble des citoyens, car il a une certaine incidence sur tous les aspects de notre réalité, qu'il s'agisse de notre façon de vivre, de travailler ou de nous détendre, de notre santé, de notre sécurité ou encore de notre qualité de vie. C'est en stimulant l'aspect visuel des zones bâties et en portant une attention particulière aux aménagements floraux des espaces publics et des rues de la localité, que s'améliorera le pouvoir d'attraction de la localité.

Sur un territoire municipal, les espaces de nature qu'ils soient ou non accessibles au public contribuent à la qualité du cadre de vie, à la préservation de la biodiversité et constituent des espaces de respiration essentiels. Par conséquent, nous croyons que le village aurait intérêt à se doter d'un plan directeur à cette fin. Les objectifs du plan étant de : 1) Se doter d'espaces verts aux infrastructures sécuritaires, durables et répondant aux standards de qualités reconnus en la matière; 2) Rendre les lieux accessibles en toute saison aux citoyens et aux visiteurs, tout en permettant une utilisation polyvalente de ceux-ci; 3) Contribuer au développement de Portneuf-sur-Mer dans une optique de protection et de respect de l'environnement naturel; 4) Contribuer à la lutte contre l'exode en renforçant le sentiment d'appartenance à la municipalité et à la région de la Côte-Nord.

Selon nous, le plan directeur à l'égard des espaces verts devrait reposer sur quatre volets : Identifier les différents espaces verts présents sur le territoire et la localité (localisation et niveau d'intérêt); Définir les continuités physiques et écologiques de ces différents espaces sur l'ensemble du territoire; Déterminer les vocations de ces mêmes espaces (écosystèmes à préserver, zone ouverte au public pour des actions de sensibilisation et d'éducation, zone de loisirs à aménager et à rendre accessibles, zones calmes à protéger); Proposer les modes de gestion les plus adaptés à chaque type d'espaces identifiés en fonction des vocations définies.

Ce schéma devant servir de base d'aide à la gestion des espaces pour l'ensemble de la municipalité et d'éléments d'aide à la décision pour définir les espaces d'intérêt prioritaires.

Action de développement 6 : Élaborer une stratégie d'adaptation permettant d'atténuer les effets négatifs résultant des changements climatiques (érosion)

Depuis des siècles, le territoire de la localité est protégé des effets des tempêtes du Saint-Laurent, du moins en partie, par la présence d'un immense banc de sable s'étalant de l'embouchure de la rivière Portneuf jusqu'aux limites ouest de la localité, ce milieu naturel remplissant alors deux fonctions importantes. D'une part, il sert de tampon naturel qui réduit l'impact des ondes de tempêtes et dissipe l'énergie du vent et des vagues. En effet, en absorbant les forces des ondes de tempête, il réduit le risque pour la sécurité publique et les dommages aux ouvrages au-delà du littoral. D'autre part, nous sommes persuadés que les mesures actuelles de réduction des émissions de gaz à effets de serre seront insuffisantes pour arrêter le réchauffement planétaire, notamment, à cause de la durée de vie des gaz déjà présents dans l'atmosphère et du risque d'augmentation des émissions de gaz des pays en voie de développement. Par conséquent, les changements climatiques posent et poseront pour plusieurs années encore des risques réels importants pour la santé et le bien-être des humains. De plus, les gens ne savent pas trop que faire devant la menace et ils sont à la recherche d'une ou de plusieurs solutions. Il faut donc s'adapter et prendre les décisions qui permettront de réduire les effets néfastes des changements climatiques.

Étant donné, que nous nous attendons à ce que le réchauffement du climat terrestre modifie la configuration des précipitations et rende plus fréquentes les tempêtes, l'importance du rivage de la municipalité de Portneuf-sur-Mer fait en sorte que la localité est particulièrement vulnérable aux effets néfastes du changement climatique. En effet, les tempêtes et l'érosion qui en résulte risquent d'endommager de plus en plus de terrains côtiers (c'est d'ailleurs actuellement le cas pour plusieurs terrains et résidences situés au sud de la route 138), les infrastructures routières, le réseau de distribution de l'eau potable et les équipements d'assainissement des eaux usées. Quant à lui, le degré de risque et d'impact dépend pour sa part du degré d'exposition aux effets des tempêtes, de la capacité de réaction et d'adaptation des membres de la communauté face aux changements à long terme.

La communauté se doit de prendre position par rapport aux impacts des changements climatiques car il s'agit d'un grave problème qui nécessite une réponse réfléchie, globale. La municipalité a donc tout intérêt à adopter une approche axée sur la gestion des risques liés aux effets néfastes³ des changements climatiques dans l'élaboration de son plan d'action, pour ensuite prendre des mesures graduelles au fur et à mesure que les enjeux seront mieux connus. D'ailleurs, les solutions durables les plus efficaces sont celles qui bénéficient de l'appui des populations locales, qui souvent les mettent elles-mêmes en œuvre. Et pour y arriver, il est plus que nécessaire de procéder à un inventaire exhaustif des zones fragiles et des problèmes vécus par les citoyens du village et ce, afin réduire le plus possible le risque de menaces pour la sécurité personnelle causées par les ondes de tempêtes. Ce qui importe le plus, c'est de développer une bonne capacité d'analyser les risques et d'évaluer objectivement les options. Les gens auront besoin d'information fiable et complète sur la façon dont le changement climatique touche Portneuf-sur-Mer.

³ On entend par effets néfastes des changements climatiques les modifications de l'environnement physique ou des biotes dues à des changements climatiques, et qui exercent des effets nocifs significatifs sur la composition, la résistance ou la productivité des écosystèmes naturels et aménagés, sur le fonctionnement des systèmes socio-économiques ou sur la santé et le bien-être de l'homme. BRODAGH (2003 :81)

Tableau 5
Les principaux effets néfastes résultant des changements climatiques

Problèmes	Effets anticipés
<p>1. Hausse du niveau des océans</p> <p>La hausse du niveau de la mer résulte en partie de l'intensification de la fonte des glaciers.</p>	<p>1.1 Érosion côtière; 1.2 Inondation des basses terres; 4.4 Intrusion d'eau salée dans les aquifères d'eau douce. 4.5 Dommages potentiels aux infrastructures côtières (quais, bâtiments, routes, etc.); 4.6 Changements dans les ondes de tempête, ainsi que de la durée et de l'épaisseur de la couverture de glace saisonnière; 4.7 Perte d'habitats côtiers et de propriétés accrues.</p>
<p>2. Hausse du nombre de phénomènes climatologiques violents</p> <p>On peut s'attendre à une hausse des conditions météorologiques extrêmes à l'avenir, mais on ne peut pas prévoir où et quand elles se manifesteront.</p>	<p>2.1 Augmentation du nombre et de la fréquence de périodes de canicules; 2.2 Accroissement des risques d'inondations; 2.3 Augmentation des coûts des assurances habitations.</p>

Si un risque ne peut être rapidement réduit ou éliminé, il est plutôt sage de s'adapter à sa présence et de prendre des mesures en conséquence. Cette adaptation peut signifier à la fois, des modifications physiques, des mesures techniques (par exemple hausser les digues contre la mer) et une modification des comportements, des activités économiques et de l'organisation sociale, pour les rendre plus compatibles avec les situations ou menaces existantes ou nouvelles. Il est donc nécessaire d'élaborer une politique à la fois pratique et efficace pour que les instances municipales, les autres gouvernements (fédéral et provincial), les diverses organisations du milieu et les individus puissent travailler ensemble. Les objectifs de la politique visant à atténuer les effets néfastes des changements climatiques devraient être les suivants : réduire le risque de menaces pour la sécurité personnelle causées par les ondes de tempête et minimiser le danger pour le personnel participant aux efforts d'urgence et de sauvetage pendant les événements de tempête ou d'inondation; maintenir la capacité de tampon des zones côtières pour protéger les zones intérieures contre les ondes de tempêtes; maintenir la flore et la faune pour le rôle qu'elles jouent dans les pêches traditionnelles et dans l'écotourisme, ainsi que pour leur valeur inhérente dans le maintien de l'écosystème côtier; limiter au minimum les dépenses publiques exigées pour réparer les dommages aux biens publics ainsi que réduire les dépenses exigées pour contrôler l'érosion afin de protéger les ouvrages artificiels.

Tableau 6
Exemple d'un mode de zonage tenant compte
de la fragilité des espaces côtiers

Exemple de zonage (Zone A, B et C)	Activités acceptables
<p>Zone A - Zone extrêmement sensible</p> <p>La zone la plus sensible, comprend les plages, les dunes, les marais côtiers qui se trouvent dans la zone comprise entre la limite des basses eaux – grandes marées et la limite des hautes eaux – grandes marées, plus les dunes qui s'étendent au-delà des hautes eaux-grandes marées. En raison de l'extrême sensibilité et du risque très élevé de dangers et de dommages causés par les ondes de tempête, peu d'activités d'aménagement sont acceptées dans la zone A.</p>	<p>Activités visant le maintien ou l'amélioration de la caractéristique côtière, activités liées à l'observation de la faune et de la flore, l'interprétation du milieu naturel à des fins éducatives ou de recherche. Activité de développement ou projet pour protéger une caractéristique côtière tout en assurant au public un accès minimal au rivage.</p>
<p>Zone B – Zone tampon des terres côtières</p> <p>La zone B est la terre immédiatement adjacente à la zone extrêmement sensible. La zone B comprendrait un bande d'une trentaine de mètres à partir de la limite nord de la zone A.</p>	<p>Toutes les activités acceptables dans une zone A sont acceptables dans une zone B. La construction d'une nouvelle habitation unifamiliale si elle répond aux conditions du schéma d'aménagement concernant les zones à risques.</p>
<p>Zone C - Zone de transition des terres côtières</p> <p>La zone C s'étend de l'extérieure de la zone B. La sensibilité à l'impact et aux dommages causés par les tempêtes varie considérablement dans la zone C selon la topographie, l'élévation et la susceptibilité à l'érosion du terrain.</p>	<p>Toutes les activités qui sont acceptables dans les zones A et B sont acceptables dans la zone de transition. Les autres activités seront vérifiées en fonction de deux catégories de critères de base : La nature du sol et la susceptibilité de l'aménagement aux ondes de tempêtes.</p> <p>L'impact biophysique de l'aménagement sur l'écosystème côtier. Pour déterminer l'impact de l'aménagement, des sujets comme le risque de contamination, la perturbation nuisible de l'habitat et la perturbation des procédés côtiers naturels sont des considérations clés.</p>

Source : Adapté de la Politique de protection des zones côtières pour le Nouveau-Brunswick (2002)

Action de développement 7 : Susciter la mise en place d'un festival ou d'une fête populaire

Dans un contexte de dynamisation des communautés rurales, tout peut être prétexte à l'organisation de fêtes et de festivals, car ces événements deviennent autant de moments de partage pour les membres d'une communauté. Il faudrait mettre sur pied une nouvelle activité comme une fête annuelle ou encore un festival de la mer sur le site de la marina. Nous pourrions profiter de la période de fraye du capelan (pleine lune du mois de mai).

Le camping pourrait ouvrir à cette date, les gens pourraient camper sans les mouches des mois de juin et juillet. Le site du camping pourrait être un lieu, un site à développer en priorité. La réalisation de quelques missions auprès de bénévoles et d'organismes oeuvrant à la réalisation de telles activités à l'extérieur de la région serait d'une grande utilité.

Action de développement 8 : Susciter la mise sur pied d'un centre communautaire

La présence d'un centre communautaire demeure une infrastructure importante pour une communauté qui désire se démarquer par rapport aux autres. Afin de répondre aux objectifs de l'actuelle démarche de revitalisation, ce centre devrait avoir une double mission, soit celle d'accueillir les divers organismes communautaires du milieu et celle de fournir à la population un lieu de rencontre permettant la tenue d'une large gamme d'activités de toutes sortes.

4.4 Axe d'intervention 3

Privilégier l'établissement d'une stratégie globale de développement intégré

Axe d'intervention 3

Privilégier l'établissement d'une stratégie globale de développement intégré

Action de développement 1 : Consolider le comité local de développement

Action de développement 2 : Compléter le plan d'action de la municipalité

Action de développement 3 : Stimuler le développement d'un pôle touristique dans le secteur du quai (marina, camping, croisières, banc de sable)

Action de développement 4: Initier la mise sur pied d'une école communautaire à Portneuf-sur-Mer

Action de développement 5: Supporter et stimuler le développement du Centre Mériscope

Action de développement 1 : Consolider le comité local de développement

D'après nous, le redressement économique et social d'une unité territoriale ne peut être qu'une œuvre de longue haleine qui exige de la conviction, de la détermination, de l'acharnement, de la créativité et de la patience de la part de ses promoteurs. Le succès d'une telle entreprise repose donc sur la volonté et la capacité des forces vives du milieu à se prendre en main et à devenir maîtres d'œuvre de leur développement. Pour y arriver, il arrive parfois qu'il soit nécessaire de faire appels à des actions de formation s'adressant aux bénévoles impliqués dans la stratégie de revitalisation et aux membres de la communauté.

Dans le but d'améliorer l'efficacité du comité local de développement, nous proposons que cette organisation puisse bénéficier à la fois de ressources financières supplémentaires et d'un soutien technique particulier. La précarité financière figure parmi les principales difficultés identifiées par les bénévoles de l'organisme à l'occasion de l'établissement du portrait de la collectivité.

La capacité de développement est l'aptitude pour cette dernière, incluant les femmes, les jeunes, les autochtones et les personnes âgées ou vulnérables, à identifier et à relever les défis du développement sur une base durable et ce, par la maîtrise collective des options sociales, économiques, technologiques et environnementales permettant de trouver des solutions à long terme aux problèmes de la collectivité.

TABLEAU 7

Les paramètres permettant de mesurer les capacités de développement d'une municipalité

Dimensions	Indicateurs
1. Capacité des acteurs locaux à favoriser l'engagement de tous.	1.1 Présence d'un processus de consultation (oui/non)
	1.2 Nombre d'organismes impliqués (Nombre)
	1.3 Création d'un réseau entre les divers acteurs (oui/non)
2. Capacité des acteurs locaux à élargir le niveau de compréhension.	2.1 Nombre d'activités de formation (Nombre)
	2.2 Nombre de participants aux activités de formation (Nombre)
	2.3 Présence d'un processus de cueillette, d'analyse et de diffusion de l'information (oui/non)
	2.4 Nombre de consultations auprès d'experts (Nombre)
	2.5 Implication active des institutions d'enseignement postsecondaire (oui/non)
3. Capacité des acteurs locaux à mettre en place une organisation territoriale de développement représentative.	3.1 Présence d'un comité local de développement (oui/non)
	3.2 Reconnaissance officielle du comité local par le conseil municipal (oui/non)
4. Capacité des acteurs locaux à élaborer un plan de développement local.	4.1 Réalisation d'un inventaire des ressources (oui/non)
	4.2 Élaboration d'un plan de développement (oui/non)
	4.3 Nombre de personnes impliquées dans la prise de décision (Nombre)
	4.4 Identification d'objectifs et de priorités ciblées (oui/non)
5 Capacité des acteurs locaux à évaluer les résultats et à faire des correctifs si nécessaire.	5.1 Présence d'un mécanisme de suivi et d'évaluation des activités (oui/non)
	5.2 Établissement d'un processus d'identification des priorités et des stratégies (oui/non)

Source : Tableaux uniformisés portant sur les capacités de mobilisation et de développement
Document de travail préparé par Claude Ouellet, Assistant de recherche, UQAR,
Équipe du pacte rural. (Version du 5 décembre 2005)

Les secrets d'un bon comité de développement selon Solidarité Rurale du Québec:

- 1) Avoir une résolution municipale qui cautionne la création du comité et qui attribue un léger budget de financement pour le secrétariat et les frais de réunion;
- 2) Le recrutement des gens afin de former un comité ne doit pas reposer entre les seules mains des élus. On peut demander au maire d'identifier trois candidats possibles qui à leur tour identifieront trois autres candidats;

3) Tenter de recruter des néoruraux. L'analyse d'expériences de développement rural a démontré que les initiatives de développement sont souvent portées par des citoyens installés depuis trois à dix ans;

4) Dès la création du comité, on doit proposer une démarche pour la première année du comité.

Ex. : 1. Former le comité; 2. Dresser un profil socio-économique; 3. Établir un diagnostic; 4. Identifier des projets; 5. Élaborer un plan de développement; 6. Réaliser un premier projet;

5) La dévitalisation d'un milieu se fait sur une longue période, le développement local aussi. Il vaut mieux commencer par de petits projets qui seront de rapides réussites que de travailler sur de gros projets qui ne seront gratifiants qu'à long terme;

6) La présidence, les ordres du jour, les convocations et les procès-verbaux doivent être assumés par le comité et cela dès le départ. À ce titre, la municipalité peut-être mise à contribution;

7) Sensibiliser le comité à l'importance de conserver dans les archives, les travaux du comité, Ex. : Listes de membres, plan de développement ou demande de subventions;

8) Prévoir des activités publiques pour valoriser le travail du comité dans son milieu, Ex. : Forum, chronique dans le journal municipal, lancement de projet, etc.) Faire connaître les bons coups d'un comité a aussi comme conséquence de motiver les comités avoisinants.

Action de développement 2 : Compléter le plan d'action de la municipalité

D'entrée de jeu, rappelons que l'état actuel de dégradation économique et sociale de la quasi-totalité des communautés rurales de la Haute-Côte-Nord, dont plus particulièrement celles de Longue-Rive, de Portneuf-sur-Mer et de Colombier, est le résultat d'un ensemble complexe de facteurs qui se sont succédés au cours des dernières décennies. Une unité territoriale comme une municipalité n'évolue pas en ce début des années 2000 dans un univers clos, à l'abri des influences externes, bien au contraire.

Dans les faits, la localité est une partie plus ou moins grande d'une MRC, d'une région administrative gouvernementale, d'un pays et son développement est affecté par toutes sortes de traités internationaux (ALÉNA, OMC, etc.) et d'événements externes, comme par exemple les fluctuations du dollar canadien ou encore l'arrivée de la concurrence asiatique. Ce qui ne veut pas dire qu'une petite communauté comme celle de Portneuf-sur-Mer ne peut pas se développer et qu'elle doit se contenter de réagir de façon ponctuelle et de fonctionner avec une vision à court

terme. Par contre, il serait irréaliste de croire qu'un changement significatif de cette situation pourra se réaliser de manière rapide.

L'élaboration d'un tel plan d'action municipal est une opération relativement délicate en soi, ce constat est d'autant plus important pour les localités confrontées à un grand nombre de difficultés au plan socio-économique. De plus, la présence d'un petit centre de service au sein de la MRC de La Haute-Côte-Nord (Forestville) ne favorise pas la création et le déploiement d'un grand nombre d'organismes bénévoles et communautaires sur l'ensemble du territoire. En effet, étant donné l'importance démographique de la ville de Forestville et du fait que plusieurs des services offerts par les organisations de la ville sont dispensés à l'ensemble de la population de la MRC, il y a une forte concentration des organismes au niveau de cette localité. Dans ce contexte, les capacités de mobilisation et de développement régional nous renvoient à une dimension collective basée sur des notions de concertation, de coordination, d'harmonisation et de complémentarité urbain-rural. C'est d'ailleurs l'une des qualités recherchées d'un plan d'action local bien fait et bien compris, que d'aider la communauté à comprendre ce qui se passe à l'échelle régionale et nationale.

On peut dire malgré tout que le principal enjeu, entourant l'élaboration d'un plan d'action local, consiste en l'intégration, dans un même document de référence, de plusieurs éléments d'informations dans le but d'offrir un projet de développement territorial viable. Un bon plan d'action doit également assurer la mobilisation du plus grand nombre possible de citoyens du territoire. Il a aussi intérêt à stimuler la recherche de solutions durables permettant d'atténuer les impacts négatifs résultant des contraintes conjoncturelles.

Les principaux objectifs d'une telle stratégie de développement local sont au nombre de quatre: 1) freiner ou à tout le moins, atténuer les effets néfastes du processus de dévitalisation; 2) mettre un terme à la déstructuration du milieu, par des actions de développement soigneusement choisies; 3) mobiliser la communauté autour de l'idée qu'il est possible de mettre le territoire de la municipalité en état de changer les choses; 4) améliorer les conditions socio-économiques du village, favoriser la réalisation de projets et d'initiatives de la part des membres de la communauté.

Action de développement 3 : Stimuler le développement d'un pôle touristique dans le secteur du quai (marina, camping, croisières, banc de sable)

Premièrement, mentionnons que la vision proposée par cette recommandation ne peut se concrétiser sans l'adhésion de tous ceux par qui passera sa mise en œuvre ainsi que de la population, dont elle pourrait en partie façonner l'environnement. Il est donc souhaitable que ce plan fasse l'objet d'un large consensus dans le milieu municipal, sans quoi le développement ne pourrait prendre sa véritable mesure. Considérant le grand nombre d'organisations sur le territoire, une conséquence directe de la richesse du secteur bénévole et communautaire, nous pouvons dégager une autre caractéristique importante de la municipalité de Portneuf-sur-Mer. La multiplication du nombre d'organismes occasionne une multiplication des centres de décision, chacun de ceux-ci ne disposant par contre, que de faibles moyens financiers. Cette situation issue de la diversité des champs d'intérêt et de la dispersion sur le territoire entraîne souvent pour ces organismes une incapacité de prendre rapidement des initiatives de mobilisation importantes. En l'absence d'un mode de concertation des instances qui permettrait de mieux coordonner les actions, l'État peut, à l'occasion, faire traîner les choses sachant fort bien que le temps joue en sa faveur.

En raison des caractéristiques naturelles exceptionnelles de la marina de Portneuf-sur-Mer, il apparaît souhaitable, que le développement de ce milieu, soit axé d'abord vers la conservation, puis vers la mise en valeur à des fins récréatives de l'ensemble des attraits du secteur (marina, camping, croisière, banc de sable, etc.).

Les interventions devraient être envisagées dans leur ensemble et intégrées dans un plan de mise en valeur qui soit à la fois global et dans une perspective de développement durable soucieuse de la fragilité du milieu, des impacts possibles des activités humaines et du paysage naturel.

Photographie 8

Photographie aérienne du secteur de la marina de Portneuf-sur-Mer



Action de développement 4 : Initier la mise sur pied d'une école communautaire à Portneuf-sur-Mer

Même si la survie de l'institution d'enseignement de Portneuf-sur-Mer ne semble pas compromise à très court terme, l'institution demeure tout de même extrêmement fragile étant donné que l'édifice est sous utilisé. N'oublions pas que l'école de village attire les nouvelles familles et favorise leur implantation dans le milieu. Il est en effet difficile pour les gens de vouloir vivre dans un milieu sans école et d'y élever des enfants. Le fait de transporter des enfants dans une autre communauté pour recevoir l'instruction ne favorise pas la pleine intégration du jeune dans son milieu. Il faudrait être proactif, se lancer déjà dans la recherche de nouveaux modèles éducatifs afin de se démarquer des autres écoles du territoire.

Il est connu, que dans une petite communauté, la présence et la qualité des services qu'on y trouve jouent un rôle déterminant dans la décision des personnes de s'y installer, de continuer à y vivre et d'y élever une famille. À côté des possibilités de travail, c'est la qualité de la formation assurée par l'école qui est pour cette communauté un des éléments importants de sa revitalisation. À long terme, les menaces de fermeture des petites écoles finissent souvent par

miner les efforts et la motivation des populations à relancer les localités. C'est d'ailleurs ce qu'a souligné Solidarité rurale du Québec dans son document *Avis pour une politique gouvernementale de développement rural*, paru en 1999 :

« On ne saurait trop insister sur l'importance de maintenir l'école primaire au village. Ce service, que l'on pourrait qualifier de grande proximité, est symbole de rattachement de la communauté locale à la communauté nationale. La perte d'un tel service devient bien souvent synonyme d'abandon, d'isolement du reste de la société. L'école est perçue comme un élément de base dans la perspective d'une recomposition sociale des petites communautés dévitalisées. Elle est un lieu d'enracinement dans la culture, les valeurs et l'identité locales. Avant tout, elle est un service public qui doit demeurer accessible à tous. »

Il est vrai qu'un nombre significatif de villages québécois ont perdu leur dernière école de village, au fil des dernières années. Mais il est aussi vrai, que ces communautés ont vécu des moments très difficiles depuis ; l'exode s'est accéléré et l'arrivée de nouvelles familles se fait toujours attendre. Qu'on le veuille ou non, la perte de ce service de proximité diminue et de beaucoup, les chances de survie à long terme d'une collectivité. Selon nous, la question de savoir s'il faut maintenir une école rurale en opération ou pas va au-delà du pouvoir décisionnel des commissions scolaires. Si la baisse démographique affecte considérablement la clientèle, il convient de trouver des éléments de solution qui puisse non seulement profiter au secteur éducatif en tant que tel, mais encore contribuer à l'occupation et au développement des municipalités rurales. L'école communautaire doit émerger du milieu, être le fruit de l'analyse de ses besoins et de ses forces. Elle est un lieu où chacun apporte son expertise, sa contribution.

En bref, une école communautaire est un carrefour où se rassemblent divers partenaires (un réseau de partenaires) en vue d'offrir différents services. Les ressources communes sont maximisées pour le plus grand bénéfice des jeunes, des familles et de la communauté, dans le respect de la mission respective de chaque organisation. En guise de conclusion, nous affirmons que la petite école de village est le reflet d'un milieu de vie et qu'elle ne doit jamais être traitée comme un simple enjeu à finalité purement comptable. Elle est un outil de développement et une réponse collective au choix de société et à la vision d'avenir que nous nous sommes donnés de

manière démocratique. Nous renouvelons sans équivoque notre position en faveur du maintien des dernières écoles de village. Ce n'est pas pour rien que la politique rurale québécoise considère l'accroissement du pouvoir d'attraction des communautés et le retour des familles comme des éléments majeurs de la survie à long terme des villages.

Tableau 8
Définition et types d'école communautaire

<p>L'École communautaire Définition :</p> <p><i>« L'école est dite « communautaire » parce qu'elle permet la mise en place de partenariats significatifs pour les jeunes, leurs familles et la communauté. »</i></p> <p>L'école communautaire mobilise le personnel de l'école, les membres du conseil d'établissement, les parents et les partenaires du milieu communautaire, social, culturel, municipal, gouvernemental et économique, en vue de mettre leurs ressources respectives au service des jeunes, de leurs familles et de la communauté. L'école communautaire vise à faire de la réussite des jeunes un engagement social.</p>	<p><i>« La plupart des types d'écoles communautaires adoptent des modèles d'organisation des services qui se situent le plus près possible des jeunes et des familles à qui ils sont destinés. Il peut s'agir de services de santé, de services sociaux, de services d'aide aux devoirs, de services culturels, etc. Ainsi, l'école devient le principal lieu de dispensation des services, sinon l'un des principaux. La gestion de ces services se fait à partir de l'école, en concertation avec ses partenaires, et leur financement provient de plusieurs sources. »</i></p> <p>Il y a trois types d'écoles communautaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) L'école partagée : elle accueille dans ses locaux des partenaires ou des services qui ne sont pas liés à la mission de l'école. Il s'agit de location ou d'échange de services pour répondre à des besoins de la population. L'école est ouverte durant plus d'heures que ce qui est prévu à l'horaire régulier. 2) L'école ouverte à la communauté adopte une approche qu'on pourrait qualifier d'éducative. Elle offre des services liés à sa mission et accueille, dans ses murs ou non, des partenaires dont les activités sont liées à la mission de l'école. Elle ouvre ses portes aux mêmes heures que les autres et parfois au-delà. 3) L'école ancrée dans la communauté offre des services et accueille des partenaires, dans ses murs ou non, comme la précédente. Certains de ces services et de ces partenaires sont associés à la réalisation de la mission de l'école alors que d'autres participent au développement de la communauté. C'est une école qui est ouverte le jour, le soir, les fins de semaine et l'été. Elle contribue non seulement à mieux répondre aux besoins des jeunes, mais aussi au développement de la communauté.
---	--

L'école éloignée en réseau

L'école éloignée en réseau (ÉÉR) est un projet qui se démarque parce qu'il permet aux petites écoles d'être sur le même pied d'égalité que n'importe quelle autre dans la province, malgré leur éloignement des grands centres. Les élèves travaillent avec ceux des autres écoles en temps réel grâce à l'utilisation de la large bande et à la vidéoconférence sur Internet. Des élèves provenant de deux écoles différentes peuvent s'entraider afin de réaliser une activité portant sur un thème

commun. D'un autre côté, un enseignant peut soutenir non seulement les efforts d'une partie de ses propres élèves, mais aussi d'autres jeunes qui réalisent le même projet dans une autre école. Le projet d'implantation de l'ÉÉR, s'il veut atteindre ses objectifs d'amélioration de l'environnement éducatif de l'école et s'il vise la pérennité, doit s'inscrire et s'enraciner comme un projet de développement et de revitalisation de la communauté.

Tableau 9
Définition et conditions de succès des Écoles Éloignées en Réseau (EER)

<p>Écoles Éloignées en Réseau (ÉÉR)</p> <p>La définition de l'ÉÉR :</p> <p>L'école est éloignée au plan géographique ou au plan normatif (faible nombre d'élèves, etc.) ; elle est rurale et publique.</p>	<p>Les nouvelles technologies de l'information et des communications TIC</p> <p><i>« Les possibilités qu'offre la mise en réseau pour la réalisation d'activités scolaires : des modes différents d'activités se sont organisés simultanément entre classes éloignées : des élèves travaillent en vidéoconférence avec leurs pairs, pendant que l'enseignant interagit avec d'autres élèves, qu'un troisième groupe d'élèves fait du travail personnel et qu'un élève aide un autre élève ; des échanges d'expertise se sont réalisés à distance : des élèves d'une classe reçoivent un contenu adapté à leur niveau (en mathématiques, en sciences, en français) par des enseignants d'une classe jumelée d'une autre école avec ou non des élèves de cette dernière école. Dans cette situation, la classe ordinaire est délocalisée ; beaucoup d'activités ont été proposées aux élèves sous la forme de projets à réaliser, entre eux et à distance. Et l'on voit les différentes matières scolaires s'intégrer progressivement dans le choix des thèmes proposés pour ces projets. Des projets en télé-collaboration se sont ainsi réalisés en sciences, en technologies, en géographie, en histoire, en écologie, en mathématiques, en français, en anglais, en éducation à la citoyenneté. »</i></p> <p>Les sept conditions qui nous paraissent incontournables pour que leur projet d'innovation réussisse :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La qualité et la stabilité de la connectivité : ces questions d'intendance ne sont pas secondaires, elles conditionnent la variété et la richesse des apprentissages en réseau ; 2. L'engagement sans équivoque de la communauté : c'est là un des gages de la pérennité du projet ; 3. Un directeur ou une directrice d'école, porteur du projet : c'est là un pré-requis absolu. Leadership et éthique de la responsabilité chez le directeur ou la directrice sont les clefs de la réussite de tels projets. Il ou elle doit posséder aussi les qualités de base que requiert le pilotage de tels types de projets : vision, cohérence, flexibilité, habiletés de communication, leadership pédagogique, capacité de travailler en équipe ; 4. Des enseignants qui font évoluer les pratiques pédagogiques actuellement dominantes ; 5. Des enseignants qui acceptent de remettre en cause certains modes d'organisation de leur travail: l'analyse a montré qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre l'organisation du travail vécu dans l'ÉÉR et la convention collective de travail ; 6. Le soutien du et des principaux responsables de la commission scolaire: l'engagement personnel du responsable principal d'une organisation est toujours une des conditions de succès d'opérations qui transforment la pratique et la culture des organisations ; 7. Un esprit propre à l'innovation partagé par tous les acteurs.
--	---

Action de développement 5 : Supporter et stimuler le développement du Centre Mériscope

Le Centre Mériscope de Portneuf-sur-Mer est né en 2001 d'une idée d'un étudiant suisse, Dany Zbinden et a pour objectif principal d'accueillir des chercheurs et des stagiaires, pour les initier à la vie des grands mammifères marins du fleuve Saint-Laurent. Les stagiaires viennent principalement de la Suisse, de l'Allemagne, de la Belgique et des États-Unis. Environ 200 stagiaires et chercheurs ont fréquenté le Mériscope depuis l'année 2001.

Depuis le début des opérations, le Centre Mériscope a obtenu une bonne collaboration de la part des autorités municipales, le prêt d'un terrain municipal permettant l'implantation d'un campement temporaire durant l'été, l'installation d'une ligne électrique et le paiement des frais par la localité, l'approvisionnement en eau une fois par semaine par le bais du camion incendie. Les gens du milieu invitent les stagiaires à des activités familiales et communautaires, ainsi qu'à des visites du territoire nord-côtier. Le Mériscope obtient, de la part de la commission scolaire, le prêt sans frais de tentes prospecteurs et de microscopes pour la durée des stages de l'été. Le Centre Mériscope n'a jamais bénéficié d'un quelconque soutien financier de la part de l'État, l'ensemble des activités sont financées par les frais d'inscription des stagiaires. Il s'est également développé une sympathie de la part des résidents de Portneuf-sur-Mer à l'endroit des stagiaires étrangers.

Le Centre Mériscope, sa consolidation et son développement, constituerait à notre avis, la pièce maîtresse du développement du secteur de la marina. D'après nous, une telle initiative centrée sur un produit touristique original, soit l'observation des baleines de manière différente en participant à une démarche scientifique de capture des sons émis par ces mammifères et donc des communications entre eux, et visant une clientèle européenne, est porteuse d'avenir. De plus, elle s'inscrit bien dans les nouvelles perspectives de développement économique local misant sur les ressources immobiles et spécifiques locales.

Brève description de l'orientation suggérée

Clientèles cibles

La littérature scientifique propose plusieurs possibilités de segmentations du marché en rapport avec diverses activités touchant à la nature, à l'écotourisme et au plein air. Nous avons retenu une segmentation qui nous semble correspondre adéquatement au diagnostic et à la nature du projet. Cette segmentation est basée sur des motifs de fréquentation des espaces naturels. Elle présente l'avantage d'être unique en son genre au Québec. Deux segments de clientèles devraient être

visés en priorité : 1) Les scientifiques et les professionnels de l'écologie (étudiants, professeurs universitaires et chercheurs) et 2) Les observateurs de la faune marine.

Les scientifiques et les professionnels de l'écologie

Pour définir le premier segment, nous utilisons le terme «scientifiques et professionnels de l'écologie». Il s'agit de gens qui peuvent provenir de partout dans le monde et qui ont une connaissance approfondie des mammifères marins, en raison de leurs recherches, de leur formation ou de leur travail. Il peut s'agir d'étudiants de premier, deuxième ou troisième cycle, de scientifiques oeuvrant au sein de la fonction publique, de membres des organisations de protection de l'environnement. Ce premier créneau est donc restreint et spécifique. Pour rejoindre ce créneau, on utilisera principalement des réseaux spécialisés comme les congrès, les publications ou les articles scientifiques, les milieux d'enseignement et autres.

Les observateurs de la faune marine

Les déplacements d'intérêt faunique consistent à observer, à photographier, à filmer, à étudier la faune durant des déplacements effectués aux fins de profiter de la faune et des zones naturelles. Les écotouristes veulent une panoplie d'activités. En plus de l'observation des mammifères marins, d'autres produits populaires peuvent être offerts comme la randonnée pédestre, le canot, le kayak de mer, etc. Les écotouristes sont généralement très éduqués, la majorité détient un diplôme universitaire.

Le positionnement proposé est le suivant

Le projet doit être intégré à l'activité économique et touristique régionale, de façon à profiter de l'expertise disponible et à maximiser les retombées régionales. Le positionnement doit identifier les caractéristiques uniques de l'expérience écotouristique de Portneuf-sur-Mer. Il est nécessaire que l'offre touristique de la communauté soit claire dans l'esprit du client potentiel et du réseau de distribution. Par conséquent, il est plus que nécessaire que la qualité soit contrôlée, donc qu'un organisme prenne en charge certaines dimensions clés du projet et de sa commercialisation.

L'organisme assure directement les fonctions suivantes : conception des produits et des services, organisation des activités, contrôle de la qualité, gestion de l'image de marque, commercialisation, relation avec la clientèle.

4.5 Axe d'intervention 4

Réaliser un exercice de vision de développement à l'échelle de la MRC

Constat : Manque de synergie entre les acteurs de développement

Étant donné l'actuel mode de gestion du développement territorial constitué de quatre paliers administratifs principaux : municipal, supralocal (MRC), provincial (CLD) et fédéral (SADC); la mise sur pied d'un plan de développement territorial qui se voudrait un tant soit peu efficace, de la nature de celui qui devrait être entrepris à court terme sur la Haute-Côte-Nord, nécessiterait un minimum d'unité dans les actions et de concertation entre les divers acteurs œuvrant sur ce même territoire, tant au moment de l'élaboration du plan de développement en tant que tel, qu'à celui de son exécution, ce qui pose donc la nécessité de mettre à contribution de manière simultanée les divers acteurs tout au long de la démarche de revitalisation et ceci, indépendamment des trop nombreuses luttes de pouvoir.

Axe d'intervention 4

Réaliser un exercice de vision de développement à l'échelle de la MRC

<p>Action de développement 1 : Lancer un processus d'exercice de vision de développement à l'échelle de la MRC</p>

Action de développement 1 : Lancer un processus d'exercice de vision de développement à l'échelle de la MRC

On peut dire que le principal enjeu, entourant l'élaboration d'une vision de développement à l'échelle de la MRC, consiste en l'intégration, dans un même document de référence, de nombreux éléments d'informations provenant de plusieurs documents produits par des acteurs locaux de développement (municipalité, MRC, CLD, SADC) et ceci, dans le but bien précis d'offrir un projet de développement territorial qui soit à la fois complet et viable. Dans les faits,

pour être pleinement efficace, nous pouvons même dire que les citoyens vivant sur un même territoire doivent partager une vision collective de l'avenir souhaité et une vision claire du processus permettant d'y accéder. L'exercice de vision de la MRC de La Matapédia est un exemple concret de ce qui pourrait être entrepris au niveau de la MRC de La Haute Côte-Nord par les divers acteurs (MRC, CLD et SADC). À l'heure actuelle, en ce qui concerne la MRC de La Haute-Côte-Nord, la SADC semble être en mesure d'assumer le leadership nécessaire à la réalisation d'un tel projet collectif.

PARTIE 5 LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

La stratégie de mise en œuvre représente en quelque sorte le cadre d'intervention général ainsi que le processus de structuration des actions collectives. Selon Pierre TEISSERENC, elle dépend « *des outils dont les partenaires réussissent à se doter et de la qualité des situations d'apprentissage collectif que le fonctionnement des structures de développement génère.* »⁴ Spécifions enfin que la présente stratégie est un instrument qui doit, d'une part, favoriser le développement social, culturel et économique de la communauté et, d'autre part, assurer la revitalisation de la collectivité. Dans les faits, pour les leaders de la municipalité, il faut ni plus ni moins que générer suffisamment d'enthousiasme collectif et d'initiatives de développement au sein de la population, afin de stimuler la créativité des promoteurs locaux et de redonner confiance en l'avenir au sein des collectivités rurales. La nouvelle approche globale de développement visera également le rehaussement de la capacité de la population locale à agir comme acteur principal dans son processus de développement.

A l'intérieur d'un processus de revitalisation, la stratégie de mise en œuvre relève principalement de la vision des décideurs et prend la forme du cheminement projeté afin d'en arriver à une certaine finalité souhaitée par une large majorité de la population. La stratégie s'inscrit habituellement dans l'histoire locale et relève de la vision des instances politiques. Elle est composée de divers éléments et les activités qui s'y rattachent laissent apparaître une conception particulière de la communauté et impliquent implicitement des façons originales de penser, de vivre et d'agir ensemble. Toutefois, comme le dit si bien Bernard VACHON, dans un article publié en 2001, des formules magiques pour rénover le tissu économique et social d'un village en difficulté, il n'en existe pas. Ce qui existe par contre, ce sont des femmes et des hommes, qu'il faut mobiliser et former pour en faire une véritable force de développement.

⁴ TEISSERENC, Pierre. *Les politiques de développement local*, Approche sociologique, Collection collectivités territoriales, Economica, 1994, p. 57.

Il apparaît que Portneuf-sur-Mer possède des attributs typiques de communauté rurale résidentielle que le futur contournement du noyau villageois par la route 138 va encore faciliter la mise en valeur; l'arrivée prochaine de ce contournement du village doit être vu comme un atout sur lequel il faut miser nous semble-t-il. À notre avis, il est plus facile d'attirer des résidents que des emplois dans cette communauté. Choisir de miser sur l'attractivité de ce territoire nous semble une stratégie plus gagnante que celle qui vise uniquement à stimuler la création locale d'emplois par le soutien à l'entrepreneuriat ou autrement. Cela ne vaut pas dire ne pas s'intéresser à la création locale d'emplois.

Une communauté, qui désire passer à l'action, ne peut s'en tenir uniquement aux interventions des politiciens nationaux. En effet, si nous voulons être efficace à l'échelle locale, certaines conditions préalables sont nécessaires. Pensons alors, à l'implication concrète des élus locaux et à la mobilisation des employés municipaux dans la recherche des solutions aux problèmes de la communauté ou encore à un partage clair des tâches entre les divers acteurs locaux. En clair, il faut que la municipalité se donne des orientations stratégiques ainsi que les moyens de supporter, de diverses manières, les initiatives locales de développement. La capacité pour la communauté d'utiliser de façon autonome et optimale l'ensemble des ressources locales à des fins de développement, constitue en soi l'important défi qui s'offre à elle.

Considérant ce qui précède et à la lumière des échanges avec les membres de la communauté de Portneuf-sur-Mer, il nous apparaît logique de croire que la stratégie de mise en œuvre des recommandations doit faire appel à plusieurs acteurs : 1) le Gouvernement du Québec; 2) la Municipalité régionale de comté; 3) l'administration publique municipale, à savoir les membres du conseil municipal, le directeur général et l'agente de développement de la localité et 4) les bénévoles du comité local de développement.

Tableau 10
Synthèse des axes et actions de développement

Axes	Actions de développement	Responsables
Axe 1 Assurer la diversification des sources de financement de la localité	Diversifier les sources de financement pour la municipalité	Gouvernement du Québec
	Hausser le montant des subventions du gouvernement	Gouvernement du Québec
	Revoir les règles entourant les investissements municipaux	Gouvernement du Québec
	Décentraliser de nouveaux pouvoirs et accorder de nouvelles ressources	Gouvernement du Québec
Axe 2 Favoriser l'amélioration du milieu de vie	Soutenir la mise en œuvre d'une politique familiale municipale	Municipalité de Portneuf-sur-Mer Comité local de développement
	Diversifier l'offre de la localité en matière de loisirs	Municipalité de Portneuf-sur-Mer Comité local de développement
	Lancer une politique de reconnaissance du travail des bénévoles	Municipalité de Portneuf-sur-Mer Comité local de développement
	Améliorer l'affichage municipal	Municipalité de Portneuf-sur-Mer
	Développer un réseau d'espaces verts	Municipalité de Portneuf-sur-Mer
	Élaborer une stratégie d'adaptation permettant d'atténuer les effets négatifs résultant des changements climatiques (érosion)	Municipalité de Portneuf-sur-Mer MRC de la Haute-Côte-Nord
	Susciter la mise en place d'un festival ou d'une fête populaire	Municipalité de Portneuf-sur-Mer Comité local de développement
Mettre sur pied un centre communautaire	Municipalité de Portneuf-sur-Mer	
Axe 3 Privilégier l'établissement d'une stratégie globale de développement intégré	Consolider le comité local de développement	Comité local de développement MRC de la Haute-Côte-Nord
	Compléter le plan d'action de la municipalité	Comité local de développement Municipalité de Portneuf-sur-Mer
	Stimuler le développement d'un pôle touristique dans le secteur du quai	Comité local de développement Municipalité de Portneuf-sur-Mer CLD de la Haute-Côte-Nord SADC de la Haute-Côte-Nord
	Initier la mise sur pied d'une école communautaire à Portneuf-sur-Mer	Comité local de développement Municipalité de Portneuf-sur-Mer
	Soutenir les activités du Centre Mériscope	Municipalité de Portneuf-sur-Mer CLD de la Haute-Côte-Nord SADC de la Haute-Côte-Nord
Axe 4 Réaliser un exercice de vision territorial	Lancer une action collective visant à doter la MRC de la Haute-Côte-Nord d'une stratégie de développement territorial global	CLD de la Haute-Côte-Nord SADC de la Haute-Côte-Nord MRC de la Haute-Côte-Nord

Le Gouvernement du Québec

Le transfert de nouveaux pouvoirs et de nouvelles responsabilités au niveau des petites municipalités, notamment à l'endroit du développement économique pourrait être, une solution adéquate en matière de lutte aux inégalités entre les localités de petites tailles et les communautés autochtones d'un même territoire. En effet, la formation de municipalités renforcées, c'est-à-dire de municipalités bénéficiant d'enveloppes budgétaires comparables à celles des communautés autochtones et disposant d'un personnel qualifié aurait pour effet direct de maintenir un certain équilibre entre les villages d'un même territoire. Le financement des nouvelles opérations visant le développement et la diversification de l'économie locale pourrait provenir, du moins en partie, des diverses redevances versées à l'État pour l'exploitation des ressources naturelles de ces mêmes territoires.

La Municipalité régionale de comté

Les élus de la MRC de La Haute-Côte-Nord en étant imputables sont certainement les plus aptes à assumer un rôle majeur quant au développement d'une vision mercéenne du développement, non seulement parce que les activités dont ils s'occupent sont les plus intersectorielles, mais également, parce qu'ils siègent au sein des divers organismes de développement territorial (municipalité, CLD, SADC et CRÉ). Dans les faits, ils sont donc plus susceptibles que d'autres à initier un véritable changement au niveau des façons de faire.

La municipalité de Portneuf-sur-Mer

La municipalité de Portneuf-sur-Mer n'évolue pas dans un univers clos, bien au contraire, elle fait partie d'une MRC, d'une région administrative gouvernementale et d'un pays. Sa population subit des influences multiples et doit être en mesure de s'adapter aux contraintes conjoncturelles (force du dollar, délocalisation des entreprises, etc.) et prête à tirer profit des opportunités qui se présentent et en même temps, à agir sur l'environnement de manière à identifier des pistes de développement.

Même si les membres du Conseil municipal peuvent déjà compter sur le soutien d'experts du CLD et de la SADC, il est souvent utile d'assister à des activités de sensibilisation permettant de découvrir, d'une part, l'importance du rôle des élus locaux en matière de développement et d'autre part, de prendre connaissance de nouvelles approches de développement local. Pensons enfin, à la transparence et la cohérence qui doivent exister entre les décisions politiques, la diffusion des informations auprès des citoyens, les finalités recherchées en matière de développement et les moyens mis de l'avant pour atteindre les finalités souhaitées.

Le Comité local de développement

Pour changer l'ordre des choses, un comité de développement local ne peut se contenter de réagir de façon ponctuelle et ne fonctionner qu'avec des objectifs à courts termes. Au contraire, il doit disposer d'une certaine perspective globale et d'objectifs généraux et spécifiques bien définis. Pour y arriver, il ne fait pratiquement aucun doute, qu'elle se doit d'accroître le niveau de compétence des citoyens et des citoyennes dans le domaine du développement local et régional. Et à cette fin, il est important de se tourner vers des approches diversifiées en matière de formation, des approches qui permettront de mieux comprendre l'état de la situation et de partager à la fois, une vision commune de son devenir et une stratégie permettant d'y accéder.

D'après nous, le principal rôle assigné à un comité local de développement vise la mobilisation de la population afin de permettre le rehaussement de la volonté et de la capacité d'agir de l'ensemble de la communauté. Le comité oeuvre à la mise en valeur des ressources disponibles sur son territoire et à cette fin, il stimule l'élaboration de projets et d'idées innovantes tout en assurant un support aux promoteurs locaux. En effet, travailler au développement de la communauté, avec multitude d'intervenants locaux et supralocaux, dans une période particulièrement difficile au plan économique, est un exercice assez exigeant en tant que tel. Il pourra également jouer un rôle de premier plan au niveau de l'amélioration de la gouvernance locale, surtout s'il prend le temps de s'assurer d'une bonne compréhension des mandats des divers acteurs.

CONCLUSION

La présente analyse de la municipalité de Portneuf-sur-Mer a permis non seulement de prendre conscience de l'ampleur des défis et des enjeux, mais aussi de la richesse locale et des difficultés entourant les capacités de mobilisation de la communauté, de même que de l'importance d'y apporter des solutions appropriées. Il ne fait aucun doute que l'approche à envisager pour le futur devra être globale et intégrée, en ce qu'elle devra tenir compte de l'interdépendance existant entre chacun des organismes, des bénévoles et des employés qui y travaillent et des populations humaines qui bénéficient des divers services. La future stratégie de développement doit donc miser sur la valorisation des personnes et sur le développement d'une grande solidarité à l'échelle de la communauté et de la MRC, car le développement doit profiter à tous et doit être l'affaire de tous les citoyens et citoyennes.

Notre étude laisse déjà entrevoir certaines indications qui nous permettent de croire que les propositions faites au chapitre quatre sont en mesure de répondre, tant aux attentes particulières de la communauté, qu'aux besoins des élus locaux, principalement à cause de l'accent mis sur le besoin de concertation à l'échelle de la MRC. Pour conclure sur les rapports existants entre les défis et les membres de la collectivité de Portneuf-sur-Mer, nous nous pencherons sur quelques éléments permettant de dresser un bref portrait de la situation actuelle. Les principales faiblesses de l'armature institutionnelle de la MRC sont, dans un premier temps, le manque de concertation et la persistance d'une forme de fermeture auprès de certaines instances du territoire et, dans un second temps, l'absence d'une vision d'ensemble de développement du territoire. Notre étude du sujet a contribué à l'identification d'un certain nombre de constats importants, dont en voici les principaux :

- a) Considérant la richesse de son environnement naturel et du dynamisme de son secteur communautaire, la municipalité est très avantagée par rapport à plusieurs autres localités de la Côte-Nord;

- b) Étant donné la grande diversité au plan des organisations oeuvrant sur le territoire de la MRC, il y a un intérêt certain à stimuler le capital social de la population, notamment en favorisant la création d'un solide réseau au niveau du développement;
- c) Considérant que nous assistons de plus en plus au développement d'un sentiment d'urgence face aux difficultés et d'une conscience collective forte au niveau de la municipalité, l'avenir s'annonce plutôt prometteur malgré les nombreux défis, encore faut-il se doter à l'échelle locale et supralocale d'une vision d'ensemble et d'orientations claires;
- d) Les opérations de mise en valeur et de développement doivent donc s'intégrer dans le contexte existant au niveau de la MRC de La Haute-Côte-Nord, s'enchaîner logiquement d'une localité à l'autre et s'inscrire dans la continuité du développement régional de la région administrative de la Côte-Nord. Cette amélioration passe alors nécessairement par un approfondissement et une meilleure connaissance du territoire.

Nous espérons que les options proposées dans ce rapport seront étudiées par les autorités de la municipalité et éventuellement mises en œuvre. La *Chaire de recherche du Canada en développement rural* de l'Université du Québec à Rimouski s'est donnée comme mandat l'accompagnement des initiatives de développement des communautés et des territoires ruraux. Nous sommes donc disposés à accompagner la communauté Portneuf-sur-Mer, selon des modalités à convenir, dans la mise en œuvre des recommandations qui émanent de notre diagnostic territorial de cette communauté qui peut, nous le pensons, inverser sa trajectoire actuelle de développement.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BOLGER, Joe. (2000). *Le développement des capacités : sa raison d'être, sa nature et ses modalités*. ACDI. Développement des capacités. Documents hors série. Vol. 1, No. 1, mai 2000. 9 pages

BRODAGH, Christian. (2003). *Dictionnaire du développement durable*. Éditions Multimondes. 277 pages.

CLD HAUTE-CÔTE-NORD. (2002). *Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE)*. 40 pages.

COLLECTIF. (2004). Mémoire intitulé : *Assurer l'avenir des petites municipalités du Québec*.

CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE. (2001). Rapport intitulé : *L'appropriation par les communautés de leur développement*. 52 pages

COURNOYER, Jean. (2001). *La mémoire du Québec. De 1534 à nos jours*. Répertoire des noms propres. Les Éditions internationales Alain Stanké. 1861 pages.

FRANK, Flo et Anne SMITH. (1999). *Guide de développement des collectivités*. Un outil de renforcement des capacités communautaires. Développement des ressources humaines Canada. 81 pages.

FRENETTE, Pierre et al. (1996). *Histoire de la Côte-Nord*. Institut québécois de la recherche sur la culture (IQRC). Les Presses de l'Université Laval. 667 pages.

GIDDESIGN. (1992). SAINTE-ANNE-DE-PORTNEUF. *Plan d'intervention pour la mise en valeur des éléments touristiques*. Rapport final. 14 pages.

GREFFE, Xavier. (2002). *Le développement local*. Collection Monde en cours, Série Bibliothèque des territoires. Éditions de l'Aube DATAR. 198 pages.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. (2002). *Le Québec statistique. Édition 2002*. 863 pages.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. (2007). *Bulletin statistique régional Côte-Nord*. Volume 4, numéro 1. 24 pages.

JEAN, Bruno. (2003). « *Le nouveau rôle des élus locaux : soutenir l'émergence d'une nouvelle gouvernance rurale* » dans Vivante et innovante. La ruralité en devenir. Les actes de l'Université rurale en Mauricie du 17 au 22 août 2003, CD-ROM des actes, URQ, Sainte-Geneviève de Batiscan. (www.uqtr.ca/urq2003)

JEAN, Bruno. (2003). « Réussir le développement des communautés rurales : dix conditions gagnantes » dans *Organisations et Territoires*, 12 (2), pp. 19-31. (Université du Québec à Chicoutimi, ISSN 1493-8871).

LAVERGNE, Réal et John SAXBY. (2001). *Le développement des capacités : vision et conséquences*. ACIDI. Direction générale des politiques. Développement des capacités. Documents hors série. 12 pages.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE. (2002). *Répertoire des municipalités. Édition 2002*. Les Publications du Québec. 811 pages.

MRC de la HAUTE-CÔTE-NORD. (2002). *Plan de travail*. Politique nationale de la ruralité.

MRC de la Haute-Côte-Nord. (1987). *Schéma d'aménagement*.

NATURAM ENVIRONNEMENT. (2001). *Plan de protection et de mise en valeur du Banc de Portneuf*.

NATURAM ENVIRONNEMENT. (2002). *Zicral du Banc-de-Portneuf*. Plan de conservation.

OURANOS. (2004). *S'adapter aux changements climatiques*.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT. (1997). *Renforcement des capacités*. Division du renforcement de la gestion et de la gouvernance. Document de référence technique numéro 2. 41 pages.

RESSOURCES NATURELLES, FAUNE ET PARC. (2004). *État de situation du secteur forestier au 31 mars 2004*. Région Côte-Nord.

ROBITAILLE, André et Jean-Pierre, SAUCIER. (1998). *Paysages régionaux du Québec méridional*. Les Publications du Québec. 213 pages.

TREMBLAY-DIXON, Céline. (Sous la supervision de. (2002). *Une marée d'histoires*. Centenaire de Sainte-Anne-de-Portneuf. Publié par la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf. 207 pages.

VACHON, Bernard. (2001). *Le développement local intégré : une approche humaniste, économique et écologique du développement des collectivités locales*. Texte d'un dîner conférence du Carrefour de relance de l'économie et de l'emploi. 25 pages.

Annexe 1

Diagnostic territorial prospectif de Portneuf-sur-Mer. Élaboration d'une stratégie de développement local durable

1. Finalité du projet

Entreprendre et réaliser, selon une démarche de recherche-action, un diagnostic territorial prospectif de la communauté de Portneuf-sur-Mer dans la MRC de la Haute Côte Nord. Cette démarche consiste à identifier, avec la population et ses représentants (tant du secteur public, privé que communautaire) une stratégie de développement local durable apte à mettre en valeur les atouts de cette collectivité pour qu'elle s'engage dans un processus de développement économique et social approprié et viable.

La mise en œuvre de cette démarche de diagnostic territorial prospectif visera également à élargir la connaissance des approches de planification du développement local basé sur l'apprentissage collectif, la participation sociale et le « renforcement des capacités » des communautés. Une communauté aux capacités développées est une collectivité capable d'identifier durablement les enjeux auxquels elle est confrontée et les stratégies appropriées de développement pour aménager son avenir.

2. État de la situation et mandat de cette recherche-action

La municipalité de Portneuf-sur-Mer dans la MRC de la Haute Côte-Nord est une municipalité en dévitalisation selon l'indice de défavorisation établi avec la Politique nationale de la ruralité du gouvernement québécois. Les autorités de la MRC comme les intervenants de la SADC ont convenu que le renversement des tendances récentes est possible mais il faut alors que la communauté se donne un nouveau « projet de territoire ».

Dans le cadre ce projet, il s'agit de repenser le développement de ce territoire, avec ses citoyens, dans le cadre d'une démarche participative et mobilisatrice de planification locale, un processus qui prend en compte une prospective territoriale identifiant des cibles précises mais économiquement viables, environnementalement soutenables et socialement acceptables.

Développement Économique Canada (DÉC) pour la région de la Côte-Nord et la SADC de la Haute-Côte-Nord ont convenu de supporter cette démarche de planification du développement local de Portneuf-sur-Mer. Ils ont alors interpellé la Chaire de recherche du Canada en développement régional de l'UQAR pour réaliser cette démarche avec la communauté visée.

Il est entendu que la Chaire, avec les collaborateurs qu'elle jugera utile de s'associer, comme Claude Ouellet, candidat au Doctorat en développement régional de l'UQAR et directeur de la *Coalition Urgence rurale*⁵ au Bas-Saint-Laurent, produira un plan de développement territorial prospectif pour cette communauté. De plus, il est entendu que la Chaire profitera de cette intervention pour modéliser une démarche de recherche-action en matière de planification du développement local, prenant en compte d'autres expériences, et qui pourrait devenir transférable à d'autres communautés vivant des problématiques de développement comparables à celles de Portneuf-sur-Mer. Ainsi, un objectif scientifique s'ajoute à un objectif d'assistance technique à une communauté, ce qui rejoint la mission de la Chaire tout en justifiant le recours à son expertise universitaire unique dans la présente démarche.

3. L'adoption d'une stratégie axée sur le développement des capacités

« Pour avoir des résultats qu'on a jamais eus, il faut faire des choses qu'on a jamais faites. »

Jean-Guy Breton, maire de Lac-Etchemin

Dans le domaine du développement des collectivités, le processus appartient à la collectivité. Le développement d'une localité en difficulté suppose le changement. La municipalité doit comprendre que le développement des collectivités se traduira par des changements en plus de s'attaquer à des problèmes déjà connus.

Les principaux objectifs visés par cette stratégie :

- S'assurer l'appropriation par l'ensemble de la collectivité d'un processus de développement répondant aux attentes du milieu;
- Structurer un mode de fonctionnement respectueux des acteurs du milieu ;
- Renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté (Stimuler la participation civique et l'engagement social) ;
- Construire des réseaux d'acteurs et d'intervenants efficaces tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté ;
- Favoriser la mise en place ou la consolidation d'une organisation territoriale de développement représentative et efficace ;
- Élargir le niveau de compréhension de l'environnement immédiat : milieu géographique, humain et économique ;
- Actualiser les connaissances, les compétences et les façons de voir et de faire ;
- Stimuler l'ouverture sur le monde et atténuation de l'isolement local et savoir tirer parti des innovations techniques et technologiques en les adaptant aux besoins du milieu ;
- Élaborer un plan stratégique de développement local.

La définition du développement des capacités: Le développement des capacités est l'évolution planifiée de tous les aspects du bien-être des collectivités (économique, social, environnemental et culturel). Il s'agit d'un processus en vertu duquel des membres de la collectivité se réunissent pour agir et apporter des solutions à des problèmes communs. L'apprentissage continu et l'ouverture aux idées nouvelles revêtent

⁵ La Coalition Urgence Rurale du Bas-Saint-Laurent (CUR) est un organisme sans but lucratif voué à la défense des intérêts des milieux ruraux et au renforcement des capacités individuelles et collectives des collectivités. Elle a pour mission principale d'accompagner les citoyens et les citoyennes dans la prise en charge du développement et de la mise en valeur de leur milieu.

une importance critique. Le développement des collectivités a d'abord et avant tout pour but d'améliorer la qualité de vie.

La définition de ce que nous entendons par capacités : Par capacités, il faut entendre l'aptitude d'une personne, d'une organisation ou d'une société à s'acquitter de certaines tâches, à résoudre des problèmes et à fixer et atteindre ses propres objectifs. Les capacités font donc référence aux moyens nécessaires pour faire ce qui doit être fait. Les personnes et les collectivités possèdent toutes certaines capacités. Tous les membres de la collectivité ont des compétences, des connaissances et des habilités à partager. Nul n'est sans capacités, mais nous devons souvent les perfectionner. Toutefois, pour accroître les capacités, nous devons d'abord être au courant des capacités qui existent dans la collectivité.

4. Plan de travail et échéancier

Considérant ce qui est explicité précédemment et afin de démontrer que la Chaire et ses collaborateurs possèdent les ressources et l'expérience nécessaires pour répondre à ces mandats, qu'ils maîtrisent pleinement la littérature scientifique reliée aux thèmes du développement local, les notions essentielles et pertinentes, les connaissances les plus à jour et qu'ils ont à leur disposition les bases de données empiriques indispensables à l'atteinte d'une attente explicite de développement des capacités, à savoir le caractère pratique et le recours systématique à des exemples concrets, la Chaire propose le plan de travail et l'échéancier suivant :

Cette démarche de planification territoriale participative se déroulera en quatre étapes d'inégale longueur mais l'ensemble peut se faire en dix-huit mois environ.

Étape	Description	Tâches, responsabilité	Échéancier
1	Élaboration du projet et d'un devis de réalisation. (Voir descriptif détaillé ci-bas)	Coordination et supervision : B. JEAN Recherche, revue de littérature, travail terrain, analyse : C. OUELLET	Janvier À Juin 2006
2	Démarche de recherche et de consultation (et documentation) pour établir le diagnostic territorial (Voir descriptif détaillé ci-bas)	Synthèse, rédaction, activités de renforcement des capacités : B. JEAN C. OUELLET	Juin 2006 à janvier 2007
3	Démarche de consultation (et documentation) pour établir un plan d'action (vision prospective) (Voir descriptif détaillé ci-bas)		Janvier à Mai 2007

4	Rédaction du rapport final (version finale du plan d'action) et son transfert, partage, ré-appropriation avec la communauté et ses leaders (Voir descriptif détaillé ci-bas)	Mai Juin 2007
----------	---	------------------------------

**Étape un :
Élaboration du projet et d'un devis de réalisation.**

Durant cette étape, les chercheurs de la Chaire rencontreront les autorités de la municipalité de Portneuf-sur-Mer et de la SADC de La Haute-Côte-Nord, et éventuellement d'autres intervenants, pour prendre connaissance des démarches antérieures de soutien au développement de cette communauté, pour également prendre connaissance de l'état de la documentation disponible, pour rencontrer quelques leaders de différents domaines actifs dans la communauté. Après avoir traité ces informations, ils élaboreront plus en détail le projet d'intervention et ils établiront un plan détaillé des différentes opérations de leur devis de réalisation de cette démarche de planification participative locale du développement d'une communauté. Ce plan sera partagé avec les autorités locales, et la suite des étapes sera fonction d'un accord explicite des autorités locales à s'engager dans la démarche selon le plan proposé.

**Étape deux :
Démarche de recherche et de consultation (et documentation) pour établir le diagnostic territorial**

Premièrement, il y a une nécessité de préciser les besoins des bénévoles et des organismes communautaires face au développement de leur collectivité et des priorités d'intervention. Cette étape vise l'amélioration du niveau de connaissance du milieu. Elle a pour but de procurer aux bénévoles et organismes du milieu des interventions répondant à leurs besoins spécifiques en matière de développement. Ce qui devrait favoriser la participation des gens du milieu et l'émergence de pistes d'actions de la part des membres de la collectivité. Elle devrait permettre le développement d'une meilleure communication entre les chercheurs de la Chaire, les citoyens, les organismes bénévoles et communautaires et les représentants de la municipalité.

Durant cette période, les chercheurs de la Chaire, avec la collaboration des autorités locales, établiront une esquisse de diagnostic territorial. La mise en forme de cette esquisse sera également ponctuée par un processus participatif avec des rencontres dites sectorielles et des rencontres publiques générales où les citoyens, par secteur d'activités ou globalement, seront invités à donner leurs avis sur l'état de situation de la communauté et les options de développement potentielles. Une fois ces consultations terminées, et la revue de la documentation pris en compte, un document de diagnostic territorial sera établi pour les fins de la prochaine étape.

Étape trois :

Démarche de consultation (et documentation) pour établir un plan d'action (vision prospective)

« Il n'y a pas de milieu sans avenir, il n'y a que des milieux sans projets. »

Jean-Guy Breton, maire de Lac-Etchemin

D'abord, toutes les collectivités ont une histoire qu'il importe de comprendre et de respecter. Il est important de dresser le bilan de ce qui a été fait, reconnaître les contributions d'autrui, miser sur les réussites communautaires antérieures et associer à l'entreprise un large éventail de membres et d'intérêts. Au courant de cette période, il s'agira de refaire une ronde de consultation des acteurs locaux de développement et des citoyens de la communauté pour s'assurer qu'ils partagent complètement la vision de la situation actuelle et qu'ils participent activement à la construction de la vision du développement à venir dans la communauté.

Sur la base d'une compréhension commune de la situation, les options de développement seront identifiées par les chercheurs de la chaire, toujours dans le cadre d'une démarche participative avec les citoyens, dans le cadre de rencontres publiques et des réunions plus techniques avec les acteurs de développement intéressés.

Préparer un plan de développement nécessite obligatoirement l'identification d'un certain nombre d'éléments de base comme :

1. Le point où nous en sommes (points forts, points faibles et ressources de la collectivité);
2. L'objectif que nous souhaitons atteindre (l'avenir idéal de votre collectivité);
3. L'orientation générale que vous souhaitons prendre pour combler l'écart entre là où nous sommes et là où nous désirons aller;
4. Les mesures précises que suppose chaque orientation générale pour combler l'écart;
5. Les problèmes liés aux ressources et aux capacités qui doivent être réglés;
6. La réussite attendue et le moyen de déterminer que nous sommes parvenus à vos fins.

Étape quatre :

Rédaction du rapport final (version finale du plan d'action) et son transfert, partage, ré-appropriation avec la communauté

Cette étape, plus courte, consiste essentiellement à rédiger la version finale du plan d'action locale découlant du diagnostic territorial participatif réalisé avec la communauté. **Ce plan d'action identifiera clairement les axes de développement** que devraient privilégier les acteurs de la municipalité de Portneuf-sur-Mer et les actions à entreprendre pour mettre en œuvre un plan d'action visant la concrétisation de ces axes de développement de cette communauté. De plus, lors d'une séance de consultation publique, on s'assurera de l'appropriation (ou du transfert) de ce plan d'action auprès des acteurs locaux de développement, la communauté et ses leaders. Il faut veiller à ce que la vision, les buts et les objectifs du plan de développement soient clairs et bien compris. Le partage de ce plan de développement local prospectif est une étape décisive car il doit inspirer les différents acteurs locaux (des secteurs publics, privés et communautaires) dans divers processus de prise de décision dans lesquels ils sont engagés.

Les chercheurs de la Chaire, en collaboration avec les autorités locales, identifieront les principaux éléments d'une stratégie de mise en œuvre du plan de développement territorial participatif et prospectif de Portneuf-sur-Mer. Si le partage et l'appropriation du plan sont des conditions essentielles à sa réalisation, l'établissement d'une stratégie de mise en œuvre devant éclairer les autorités locales dans les démarches à entreprendre, et leur séquence logique, est aussi une condition nécessaire à la génération des effets escomptés sur le développement local par la mise en œuvre d'un tel plan.

Annexe 2

**Présentation PowerPoint du 30 octobre 2007
Consultation publique**



Diagnostic territorial prospectif de la municipalité de Portneuf-sur-Mer

Consultation publique

Bruno JEAN, Titulaire
Chaire de recherche du Canada en développement rural

Claude OUELLET, Chercheur
Chaire de recherche du Canada en développement rural
Université du Québec à Rimouski

Portneuf-sur-Mer, le 30 octobre 2007

Plan de l'exposé

- Dans un premier temps, nous parlerons du mandat reçu de Développement économique Canada et de la municipalité de Portneuf-sur-Mer
- Par la suite, nous présenterons les grandes lignes de la démarche entreprise à Portneuf-sur-Mer en 2006
- Puis, nous partagerons nos principaux constats et discuterons de la nécessité de repenser la stratégie locale de développement
- Finalement, on se questionnera sur les axes et les actions de développement qui s'offrent à la localité, ce qui nous amènera, d'une part à poser quelques questions, et d'autre part, à écouter les commentaires des membres de la communauté.

centre de recherche sur le développement territorial
UQAC - UQAR - UQAT - UQO

2

Le mandat

- La présente consultation s'inscrit dans le cadre de l'actuelle démarche de diagnostic territorial prospectif de la municipalité de Portneuf-sur-Mer (MRC de la Haute Côte-Nord).
- Il est bon de se rappeler, que la Chaire de recherche du Canada en développement rural, intervient dans le dossier, à la suite d'un mandat reçu de la part de Développement économique Canada et de la Corporation municipale. Mentionnons également, que cette démarche a pour but d'identifier avec la population et ses représentants (tant du secteur public, privé, que communautaire) une stratégie de développement comprenant des orientations claires et précises.

centre de recherche sur le développement territorial
UQAC - UQAR - UQAT - UQO

3

Les grandes étapes de la démarche entreprise en 2006

- 1) Nous avons étudié divers documents statistiques provenant du gouvernement du Québec et d'organismes publics comme la MRC, le CLD et la municipalité, pour recueillir des informations sur la MRC de La Haute-Côte-Nord;
- 2) Nous avons complété notre description des particularités du milieu, à partir d'une recherche en bibliothèque et d'une analyse documentaire;
- 3) Nous avons parachevé cette partie du travail, à partir d'informations recueillies auprès d'acteurs locaux lors d'entrevues exploratoires;
- 4) Par la suite, nous avons procédé au classement des informations colligées, en fonction des atouts et des faiblesses du milieu;
- 5) Finalement, nous avons identifié les actions de développement qui semblent les plus appropriées pour assurer la pérennité de la localité de Portneuf-sur-Mer.

centre de recherche sur le développement territorial
UQAC - UQAR - UQAT - UQO

4

Les principales contraintes au développement

- 1) La fiscalité municipale.
- 2) Les avantages concurrentiels d'Essipit.
- 3) La fragilité du banc de sable.
- 4) Les impacts liés aux changements climatiques (érosion côtière).
- 5) Les communications à l'échelle municipale.
- 6) L'absence d'une stratégie de développement touristique.
- 7) Le plan d'action de la municipalité est incomplet.
- 8) Le peu de ressources mis à la disposition du comité local de développement.



5

Les principaux atouts de la communauté

- 1) Un environnement naturel exceptionnel (proximité du fleuve Saint-Laurent, banc de sable, rivière Portneuf, etc.).
- 2) La voie de contournement de la route 138 et la réfection de la route principale.
- 3) Les travaux d'assainissement des eaux usées.
- 4) Un fort potentiel au niveau du tourisme scientifique (marina, Centre Mériscope, recherche et observation portant sur les mammifères marins).
- 5) Un cadre de vie agréable, notamment pour les jeunes familles.
- 6) La proximité de la ville de Forestville.
- 7) Un comité local de développement dynamique.
- 8) Le désir des élus de changer les choses.



6

Les grands axes et actions de développement durable

AXE 1

Assurer la diversification des sources de financement de la localité.

- 1.1 Diversifier les sources de financement pour la municipalité.
- 1.2 Hausser le montant des subventions du gouvernement.
- 1.3 Revoir les règles entourant les investissements municipaux.



7

Les grands axes et actions de développement durable

AXE 2

Favoriser l'amélioration du milieu de vie

- 2.1 Élaborer une stratégie d'atténuation des effets résultant des changements climatiques (érosion côtière).
- 2.2 Améliorer l'affichage municipal.
- 2.3 Soutenir la mise en œuvre d'une politique familiale municipale.
- 2.4 Améliorer l'esthétique du village et développer un réseau d'espaces verts.
- 2.5 Susciter la mise en place d'un festival ou d'une fête populaire.
- 2.6 Diversifier l'offre de la localité en matière de loisirs.
- 2.7 Lancer une politique de reconnaissance du travail des bénévoles.



8

Les grands axes et actions de développement durable

AXE 3

Privilégier l'établissement d'une stratégie globale de développement intégré

- 3.1 Consolider le comité local de développement.
- 3.2 Compléter le plan d'action de la municipalité.
- 3.3 Stimuler le développement d'un pôle touristique dans le secteur du quai.

- 3.4 Initier la mise sur pied d'une école communautaire à Portneuf-sur-Mer.
- 3.5 Supporter et stimuler le développement du Centre Mériscope.



Fin

Annexe 3

**Consultation publique
Article dans le journal local**

Journal Haute-Côte-Nord Ouest (2 novembre 2007)

La population peu intéressée

Portneuf-sur-Mer- C'est sous invitation de messieurs Bruno Jean et Claude Ouellet, chercheurs de l'Université du Québec à Rimouski, que la population de Portneuf avait été invitée, par un billet livré à la poste, à une assemblée publique de consultation qui portait sur le développement de la municipalité en regard du rapport préliminaire qu'ils ont élaboré à la suite d'une demande de Développement Économique Canada et du conseil municipal actuel.

SHIRLEY KENNEDY

Ce sont environ 40 personnes qui se sont présentées à cette assemblée publique pour prendre connaissance des constatations des chercheurs et émettre publiquement leurs sollicitations et commentaires sur tous les sujets qui touchent leur village. Malgré ce nombre de participants fort minime, le titulaire de la Chaire de recherche du Canada, Bruno Jean, s'est dit agréablement surpris, lui qui attendait une vingtaine de personnes tout au plus.

Ayant pour but d'identifier avec la population et ses représentants (tant du secteur public, privé que communautaire), une stratégie de développement comprenant des orientations claires et précises, l'équipe de chercheurs voulaient, par cette rencontre, donner la chance à la population de s'exprimer librement. «Nous avions convenu au préalable avec le maire Jean-Marie Delaunay et les conseillers qu'il était préférable qu'ils s'abstiennent afin de laisser libre cours aux citoyens de s'exprimer» a expliqué M. Bruno Jean.

Truffé de diverses statistiques fort intéressantes, le rapport préliminaire identifie les principales contraintes au développement de Portneuf-sur-Mer, dont entre autres, la fiscalité municipale, l'absence d'une stratégie de développement touristique, la plan d'action incomplet de la municipalité et le peu de ressources mis à la disposition du comité local de développement.

La fiscalité: la principale contrainte?

Il demeure clair, selon les intervenants et les deux chercheurs, que la réforme du ministre Ryan apportée en 1992, en liaison avec la facturation des services policiers et la voirie locale par l'État aux municipalités a fait très mal à Portneuf-sur-Mer, qui n'a pas les moyens financiers et logis-

tiques pour rencontrer de telles obligations. Résultat, les revenus ne cessent de fondre depuis le début des années 90. Entre temps, d'autres factures et réductions de transferts gouvernementaux ont projeté le niveau des taxes municipales de Portneuf-sur-Mer à des comptes de taxes comparables à ceux de certaines grandes villes. Selon le rapport, une résidence unifamiliale évaluée à 50 000\$ amène un compte de taxes de 1 281.50\$ à son propriétaire. Une résidence de la même valeur dans l'arrondissement de la Cité à Québec s'élève à 1 222.75\$. Au chapitre des services, il est inutile de comparer ceux qui sont offerts aux citoyens de ces deux villes. Le montant que reçoit la municipalité du gouvernement provincial au niveau de la péréquation a lui aussi fondu comme neige au soleil. Il a chuté de 40% au cours des dix dernières années, passant de 185 420\$ à 111 400\$.

Des atouts... naturels

Parmi les atouts énumérés dans le rapport, les chercheurs, dont principalement M. Claude Ouellet, par diverses consultations avec les citoyens, ont pu se rendre compte que le désir est présent de contribuer à l'amélioration du milieu de vie, tant de la part des citoyens que des élus. Les attraits naturels semblent également représenter un atout de taille pour attirer et développer à Portneuf.

Les actions de développement à envisager

D'après les chercheurs, la gravité de la situation économique de Portneuf-sur-Mer ne pourra que s'accroître au cours des prochaines années. Il est donc urgent que les gens en place se consacrent à la recherche d'une ou de plusieurs solutions. Selon le rapport, la diversification des sources de financement, favoriser l'amélioration du milieu de vie, soutenir la mise en œuvre d'une politique familiale municipale, con-

solider le comité local de développement, compléter le plan d'action de la municipalité, stimuler le développement d'un pôle touristique dans le secteur du quai, sont autant de pistes qu'il serait approprié d'explorer.

En conclusion, messieurs Jean et Ouellet ont signalé que la municipalité de Portneuf-sur-Mer, à l'instar de ses voisines de la MRC, est directement tributaire de sa région, ce qui laisse supposer qu'il faudra donner un coup de barre régional si on veut améliorer notre sort.

Quelques statistiques

Parmi les plus intéressantes, mentionnons le marché du travail qui révèle une situation tout de même fort préoccupante à Portneuf: sur 925 personnes, 785 ont plus de 15 ans. 390 d'entre elles sont actives, 320 en emploi et 65 chômeurs. 400 sont inactives. Le revenu des ménages est de 39 300\$ par année. Ce qui est comparable à celui de la MRC mais inférieur à celui du Québec qui est de 50 000\$ par an. 21,6% de la population vit dans des ménages à faibles revenus. 5% de la population est sans lieu fixe de travail, 26% travaille à Portneuf, 15% à Longue-Rive, 3% aux Escoumins, 3% à Baie-Comeau, 8% à la maison, 32% à Forestville, 3% aux Bergeronnes et 3% à Essipit. 50 personnes viennent de l'extérieur pour travailler à Portneuf.

La population qui parle...

Au cours de cette assemblée publique, les sujets qui ont suscité le plus d'interventions ont été le secteur forestier au nord du village qui «a été anéanti par l'entreprise privée» de même que l'exploitation «honteuse» de la rivière Portneuf par la compagnie Innergex. L'attitude du conseil municipal qui serait trop conservatrice pour certains a également été relevée. La quarantaine de gens présents ont toutefois précisé que les gens en place ne sont pas nécessairement de mauvaise foi mais qu'ils désirent du changement.

À la suite de cette consultation publique, les chercheurs signaleront un rapport final qui sera déposé au conseil municipal d'ici quelques semaines. Reste à savoir, si les élus de haute instance, qui tiennent les cordons de la bourse, seront attentifs



Les chercheurs de la Chaire de recherche du Canada en développement rural de l'Université du Québec à Rimouski, Bruno Jean (Directeur scientifique du Centre de recherche sur le développement territorial) et Claude Ouellet (Candidat au Doctorat en développement régional et chercheur à la Chaire de recherche du Canada en développement rural).

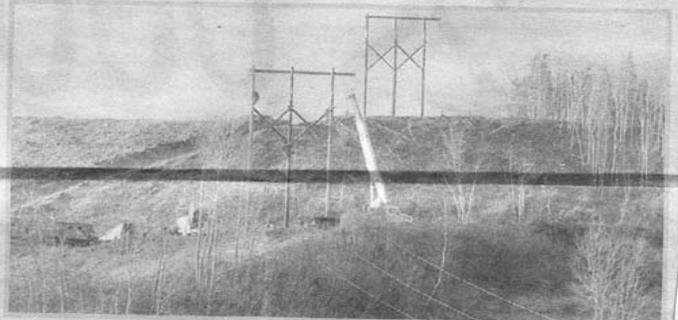
aux demandes des élus et de la population portneuvoise, une communauté composée d'environ 900 âmes.

Travaux de contournement

Le contrat est attribué

(S.K.) - C'est mardi le 23 octobre dernier que le conseil municipal de Portneuf-sur-Mer a procédé à l'ouverture des soumissions reçues pour les travaux de contournement de la route 138. Après vérifications des ingénieurs pour valider la conformité des documents de soumissions, il a été résolu d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Les Entreprises Jacques Dufour & Fils inc. de Baie-St-Paul, pour un montant de

12 376 848.80M\$. Ce sont 19 entreprises qui ont demandé les documents de soumissions à la suite de l'appel d'offres public et sept entrepreneurs généraux ont déposé une offre pour le projet. Outre les Entreprises Jacques Dufour & Fils, les Constructions Bob-Son, Constuction J & R Savard, Les Excavations G. Larouche, EBC, Constuction Polaris et Constuction BML avaient toutes soumissionné.



Voici la vue qui s'offre aux automobilistes qui entrent dans le village de Portneuf-sur-Mer du côté Est. Hydro-Québec s'affaire présentement à installer la ligne électrique et l'échéancier pour cette opération devrait être devancé, puisque l'installation va très bien.